

**CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023**

Le Conseil du 11^e d'arrondissement s'est réuni le lundi 25 septembre 2023 à 18h à la Mairie du 11^e arrondissement, sous la présidence de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement de Paris.

La convocation en avait été adressée individuellement à tous les conseillers et affichée le 6 septembre 2023. L'ordre du jour a été notifié à chacun et affiché le 19 septembre 2023.

Élu·e·s présent·e·s

Maire d'arrondissement : M. François VAUGLIN

Maires adjoints : Mme Rosalie LAMIN, M. Adrien TIBERTI, Mme Emma RAFOWICZ, M. Florent HUBERT, Mme Lucie SOLEM, M. Jérôme MEYER, Mme Joëlle MOREL, M. Luc LEBON, Mme Bénédicte DAGEVILLE, Mme Joséphine LANFRANCHI, M. Jean-Pierre CORSIA

Conseillers de Paris : Mme Dominique KIELEMOËS, M. Patrick BLOCHE, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Hélène BIDARD, Mme Nelly GARNIER

Conseillers d'arrondissement : Mme Florence MARSCHAL, M. Alexandre VISCONTINI, M. Christophe HARNOIS M. Sofiane KADDOUR-BEY, M. Aymeric DE TARLÉ, M. Didier ZENG, M. Jean-Christophe MARTIN.

Pouvoirs

- Mme Anne HIDALGO à M. François VAUGLIN
- M. Jean-François MARTINS à Mme Emma RAFOWICZ
- Mme Chloé SAGASPE à M. David BELLARD
- Mme Nadine BLANCHARD à M. Jean-Pierre CORSIA
- Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND à M. Jean-Christophe MARTIN

Excusé·e·s

- Mme Delphine TERLIZZI
- M. Guillaume POITOUX
- Mme Nelly GARNIER à partir de 2023 DFPE 153
- M. David BELLARD à partir de 2023 DAC 510

Secrétaire de séance : Mme Lucie SOLEM

Ordre du jour de la séance :

I / Désignation du secrétariat de séance

11202316 Désignation du secrétariat de séance

II / Adoption de procès-verbaux de séance

11202317 Adoption du procès-verbal de la séance du 25 mai 2023

11202318 Adoption du procès-verbal de la séance du 22 juin 2023

III/ Communication sur la rentrée scolaire 2023

IV / Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association Jardin d'Olga

11202319 Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé au sein du jardin d'Olga dans le square Olga Bancic (11e) - Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association Jardin d'Olga

V / Inventaire des équipements de proximité 2024

11202320 Inventaire des équipements de proximité du 11^e arrondissement pour 2024

2023 DDCT 63 Inventaire des équipements de proximité parisiens pour l'année 2024

VI / Projets de délibération soumis pour avis du Conseil d'arrondissement

Démocratie, citoyen.ne.s et territoires

2023 DDCT 61 États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2024

2023 DDCT 62 États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2024

2023 DDCT 89 Subventions (40.000 euros) à 3 associations au titre de l'intégration et de la Politique de la ville

2023 DDCT 96 Subventions (35.000 euros) à 11 associations au titre de l'engagement citoyen et associatif

Familles et Petite Enfance

2023 DFPE 124 Subvention (62.114 euros) et avenant n°3 avec l'association Haut Comme 3 Pommes (11e) pour la halte-garderie (11e)

2023 DFPE 125 Subvention (34.882 euros) et avenant n°3 avec l'association Petit Concept (11e) pour la crèche collective (11e)

2023 DFPE 153 Subventions (59.500 euros) et conventions avec 5 associations pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique sur les 14e,15e,16e et 19e et sur tout Paris

2023 DFPE 154 Subventions (141.400 euros) et avenants à convention avec 4 associations pour le fonctionnement de dispositifs ludiques et de lieux d'accueil de parents, visant à renforcer les liens parents-enfants

2023 DFPE 160 Généralisation à l'ensemble des établissements municipaux des conseils de parents et des conseils d'établissement et modification des règlements intérieurs types proposés aux arrondissements

Jeunesse et Sports

2023 DJS 30 Subventions (113.000 euros) et signature d'une convention et d'avenants avec le Comité des Offices du Mouvement Sportif de Paris et 13 OMS

Affaires Scolaires

2023 DASCO 100 Transformations Olympiques - Subventions (300.000 euros) et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 26 associations dans le cadre du projet "Education par le sport"

2023 DASCO 79 Collèges publics - Dotations complémentaires de fonctionnement (1.431.520 euros), subventions d'équipement (57.230 euros) et subventions pour travaux (197.257 euros)

2023 DASCO 84 Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2024 (10.757.109 euros)

2023 DASCO 85 Collèges publics imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2024 (2.738.585 euros)

2023 DASCO 93 Collèges publics - Modalités d'attribution des dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics

2023 DASCO 94 Dotations de la Ville de Paris (1.402.000 euros) pour les actions éducatives des collèges publics

2023 DASCO 91 Divers collèges publics - Dotations révisées (19.204.00 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs en collège

2023 DASCO 95 Collèges publics - Dotations (662.347 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs des collèges publics

Affaires Culturelles

2023 DAC 162 Subventions (450.650 euros) et conventions ou avenants à convention pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'Olympiade Culturelle

2023 DAC 163 Subventions (272.000 euros), conventions et avenants à convention avec 11 structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir

2023 DAC 193 Subvention d'investissement (40.000 euros) et convention avec la SCOP ACP La Manufacture Chanson

2023 DAC 291 Subvention (1.000 euros) à l'association La Cité, Société historique et archéologique (3e, 4e, 11e et 12e)

2023 DAC 413 Subventions (13.500 euros) à 6 associations au titre de l'action culturelle locale du 11^e arrondissement

2023 DAC 510 Subvention (9.000 euros) à l'association Génie de la Bastille (11e)

2023 DAC 331 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Fernande et Jeannine Wiesenfeld, au 7 passage des Taillandiers (11e)

Urbanisme

2023 DU 114 Modification d'une servitude de cour commune au 146 et 148 rue Oberkampf (11e)

Logement et Habitat

2023 DLH 56 7 bis passage Piver (11e) - Indemnisation amiable en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris

2023 DLH 147 Octroi des garanties d'emprunts finançant de deux programmes de rénovation de logements sociaux, situés 19 rue Louis Bonnet (11e) et 1-7 rue Corbera (12e), par Immobilière 3F

2023 DLH 156 Modification et réitération des garanties d'emprunts finançant des programmes de conventionnement et de création de logements sociaux par ELOGIE-SIEMP (18.176.519 euros)

Espaces Verts et Environnement

2023 DEVE 46 Protocole pour le remboursement par la Ville de Paris, au syndicat des copropriétaires du 23 rue Alexandre Dumas (11^e) des travaux de rénovation de la clôture mitoyenne du square Émile Gallé (11^e)

2023 DEVE 59 Subventions de fonctionnement (28.000 euros) à cinq associations œuvrant pour le développement de projets d'agriculture de proximité

Propreté et Eau

2023 DPE 42 Subventions (24.700 euros) et conventions avec des associations œuvrant pour la réduction des déchets

Voirie et Déplacements

2023 DVD 57 Soutien aux associations vélo : subventions de fonctionnement (273.500 euros) et d'investissement (194.100 euros) à 25 associations et conventions associées

Solidarités

2023 DSOL 81 Subventions (76.500 euros) à 12 associations - Information et soutien en direction des personnes en situation de handicap

2023 DSOL 104 Subventions (4.000 euros) à 2 associations pour leurs actions de mobilisation du bénévolat en direction des seniors

VII / Vœux du Conseil d'arrondissement

V11202342 Vœu relatif à « Radio Aligre » [groupe Communiste et Citoyen]

V11202343 Vœu relatif à la création de la promenade de l'Est Parisien – boulevards Jules Ferry et Richard Lenoir [groupe Paris 11 en Commun]

V11202344 Vœu relatif à l'aménagement concerté d'une trame verte des boulevards Jules Ferry et Richard Lenoir [groupe Ecologiste du 11^e]

V11202345 Vœu relatif au réaménagement des boulevards Richard Lenoir et Jules Ferry [groupe Changer Paris]

V11202346 Vœu relatif à la réalisation d'une étude en vue de la piétonisation et la végétalisation du passage Basfroi [groupe Changer Paris]

V11202347 Vœu relatif à la tranquillité du secteur Roquette-Keller [groupe Changer Paris]

VIII / Question orale adressée au Maire d'arrondissement

Q11202303 Question orale relative à l'éviction du manège de la place du Père Chaillet [groupe Changer Paris]

À 18h05, la séance est ouverte par M. François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement

DÉSIGNATION DU SECRÉTARIAT DE SÉANCE

11202316 – Désignation du secrétariat de séance

M. le Maire : « Bonsoir, merci à tous pour votre présence. Nous avons un ordre du jour chargé, je vous propose de commencer sans plus tarder. Je propose de désigner comme secrétaire de séance Lucie SOLEM. Je ne vois pas d'opposition. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 26		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 31			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	31	CONTRE	0
La délibération est adoptée			

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DE SEANCE

11202317 – Adoption du procès-verbal de la séance du 25 mai 2023

M. le Maire : « Nous avons diffusé les procès-verbaux des deux dernières séances du Conseil d'arrondissement. Concernant celui du 22 juin, nous avons une demande de correction de dernière minute d'Alexandre VISCONTINI, suite à un mot mal compris dans le verbatim : « Le compostage de proximité, ce sont trois valeurs : le compost, le tri des déchets et ~~l'avancement~~ le remplacement de l'incinération. ».

Y a-t-il des oppositions à l'adoption des documents ainsi amendés ? Non. Merci beaucoup. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 26		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 31			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	31	CONTRE	0
La délibération est adoptée			

11202318 – Adoption du procès-verbal de la séance du 22 juin 2023

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 26		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 31			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	31	CONTRE	0
La délibération est adoptée			

COMMUNICATION SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2023

M. le Maire : « Cette première séance depuis la pause estivale se tient également après la rentrée scolaire. Je tiens à remercier nos invités qui, comme chaque année, nous font l'honneur de leur présence : Catherine MASQUILLIER, Inspectrice de l'Education Nationale, Loïc ROUY, Inspecteur de l'Education Nationale, Laurie DAHAN, Cheffe de la CASPE 11/12, et Paul LEGRAND, Directeur de la Caisse des écoles du 11^e.

Je vais passer la parole à Jérôme MEYER et à Christophe HARNOIS pour présenter la communication sur la rentrée scolaire, qui s'est globalement bien déroulée malgré quelques difficultés ou ajustements de dernière minute. Je voudrais donc saluer le travail de toutes les équipes de la Ville de Paris et de l'Education Nationale qui ont contribué à ce résultat.

Concernant le déroulé du débat, Jérôme MEYER et Christophe HARNOIS vont faire leur communication, puis les élus échangeront. Lors d'un conseil d'arrondissement, seuls les élus peuvent intervenir ; la séance sera donc suspendue pour donner la parole à nos invités, s'ils souhaitent s'exprimer. »

M. MEYER : « Je vous remercie M. le Maire. Chers collègues, ce Conseil d'arrondissement est l'occasion, comme chaque année, de revenir sur l'un des temps forts du mois de septembre qu'est la rentrée scolaire, et par la même occasion de mettre en lumière l'action municipale.

Avant d'aborder plus en détail la rentrée scolaire, je tiens à remercier chaleureusement la présence des Inspecteurs de l'Education Nationale, Catherine MASQUILLIER et Loïc ROUY. Je salue également ce soir les directrices et les directeurs. J'en profite pour souhaiter la bienvenue à Delphine SPIRE à l'école maternelle Duranti, à Claire DERLY à l'école maternelle Richard Lenoir, et à Delphine REGNAULD à l'école maternelle Godefroy Cavaignac. C'est également l'occasion d'accueillir en cette rentrée Patricia JOURDY, proviseure du lycée Voltaire, ainsi que Farida PARIOLLEAU, nommée principale du collège Anne Frank.

Je remercie sincèrement les services de la Ville de Paris, et notamment Laurie DAHAN, Cheffe de la circonscription des affaires scolaires et de la petite enfance (CASPE) 11/12, Malika YENBOU, Cheffe de la Section locale d'architecture (SLA) 11/12, ainsi que leurs équipes. Je remercie également Clément BODER-CRÉMIEUX, Directeur Général des Services de la Mairie du 11^e, Paul LEGRAND, Directeur de la Caisse des Ecoles du 11^e, Gualtiero RAIMONDI COMINESI, responsable du Relais Informations Familles (RIF), service très utile dans notre action au quotidien, et bien entendu Alice DUBREUIL, chargée de mission chargée des affaires scolaires au cabinet du Maire du 11^e.

Ils sont nombreux derrière moi ce soir, je voudrais saluer le travail des représentants de la Maire de Paris, qui sont nos chevilles ouvrières dans les conseils d'école, ainsi que celui de tous les élus qui nous représentent dans ces conseils.

À l'heure où le gouvernement actuel, de Droite, ferme des classes dans nos écoles parisiennes sous couvert d'une logique comptable, et ce malgré la mobilisation des enseignants, des parents d'élèves et de la majorité municipale de Gauche, nous continuerons à faire de nos écoles des vecteurs essentiels de notre arrondissement et de nos quartiers en portant une politique éducative forte pour nos enfants.

L'école, c'est l'émancipation par la connaissance, c'est faire de l'enfant un citoyen en devenir. Elle lui transmet non seulement un savoir, mais elle l'éveille aussi à la culture, elle lui donne le goût d'apprendre – d'apprendre à apprendre –, elle cultive son esprit civique, et lui inculque les règles nécessaires et les valeurs de la République.

Notre engagement en faveur de l'école, porté par Mme la Maire de Paris, Anne HIDALDO, nous pousse chaque année à accroître nos actions en faveur de la réussite éducative, de l'épanouissement des élèves, et de la transformation sociale et écologique de Paris à travers nos écoles.

Parce que l'accueil et le bien-être de nos élèves et des équipes pédagogiques font partie de nos priorités, nous avons fait le choix cette année – peut-être encore plus que les années passées – de mener une politique ambitieuse de travaux dans les écoles afin de mettre en œuvre le projet municipal en matière d'éducation, d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, d'aménagement de l'espace public, de lutte contre le changement climatique, d'alimentation durable et d'accès à la culture pour toutes et pour tous.

À l'heure des préoccupations environnementales, conformément à notre schéma directeur, et nous avons aménagé cet été une nouvelle cour oasis à l'école maternelle Baleine. Une seconde cour oasis sera finalisée à l'automne à l'école maternelle Bullourde. Vous les connaissez déjà, ces aménagements bénéficient aux enfants en leur proposant des espaces modernisés, débitumés, rafraîchis, non-genrés et végétalisés. Et je suis fier de vous annoncer que le 11^e arrondissement compte déjà 10 cours oasis.

La Mairie du 11^e proposera dans la continuité un catalogue climat école, sur lequel nous avons notamment travaillé avec Chloé SAGASPE et Alexandre VISCONTINI, pour compléter l'information des écoles et les outils mises à leur disposition concernant toutes les activités de sensibilisation proposées par les associations et Directions de la Ville à destination des plus jeunes.

Toujours à travers la volonté d'accueillir nos élèves dans de bonnes conditions, nous avons financé la rénovation des sanitaires de la maternelle Alphonse Baudin, de la maternelle Richard Lenoir, de l'élémentaire Saint-Bernard, et du collège Pilâtre de Rozier. Vous savez à quel point je suis sensible à ces travaux. J'en profite pour remercier Patrick BLOCHE pour son action et pour les financements apportés par la Ville aux travaux dans nos établissements scolaires.

Parce que l'école est lieu d'apprentissage, d'émancipation, un lieu de vie et de rencontres, parce que l'école est fédératrice, nous portons pour elle de grandes ambitions. Dans un contexte économique et social où les inégalités ne cessent de se creuser, nous œuvrons chaque jour pour proposer à nos enfants des enseignements de qualité et créons pour eux des dispositifs ouverts sur le monde et la culture.

Avec François VAUGLIN, nous sommes fiers d'avoir porté l'ouverture officielle, après une année de préfiguration, d'une classe à horaires aménagés, musique et danse, au collège Voltaire. À ce titre, je salue le travail partenarial mené entre le Conservatoire du 11^e arrondissement, la cité scolaire Voltaire et l'Education Nationale. Ce dispositif illustre notre volonté de démocratiser l'accès à la culture en s'adressant à des enfants issus de tout horizon.

Au-delà de la culture, et parce que l'école a vocation à former des futurs citoyennes et citoyens éclairés et tournés vers le monde, nous avons à cœur, avec Lucie SOLEM, de proposer à nos élèves du 11^e arrondissement une offre toujours plus complète d'enseignements en langues étrangères avec, au collège Voltaire, l'ouverture d'une section internationale en anglais. Avec la mobilisation du Maire François VAUGLIN aux côtés des parents d'élèves, nous y avons même obtenu l'ouverture d'une 5^e division en classe de 6^e pour accueillir tous les élèves de l'arrondissement.

Avant de conclure, permettez-moi d'évoquer les actions de la municipalité menées dans nos cantines en faveur de l'alimentation durable. Ainsi, la Caisse des écoles continue la modernisation de ses locaux et de ses matériels pour être à la hauteur de nos engagements et augmenter la part d'alimentation durable des repas, qui a atteint plus de 76% en 2022. Avec Grégory MOREAU, nous avons élargi une alternative végétarienne quotidienne à 10 cuisines sur place de l'arrondissement.

Parce que nous avons le souhait d'accentuer nos efforts sur la qualité des repas servis, et ce après plusieurs mois de travaux, le chantier de la cuisine centrale Souzy arrive enfin à terme, dès les vacances de la Toussaint. La Caisse des écoles y produira en moyenne 5000 repas par jour, en s'appuyant sur une légumerie pour proposer toujours plus de légumes et de fruits frais aux enfants.

Les valeurs sociales partagées par la majorité municipale ici présente nous ont permis de maintenir une offre tarifaire des repas identiques à celles des années précédentes, le prix d'un repas allant de 13 centimes à 7 euros en fonction du quotient familial et ce malgré l'inflation sur les denrées alimentaires que nous connaissons toutes et tous.

Avant de laisser la parole à mon ami Christophe HARNOIS sur le périscolaire, je souhaiterais insister sur l'idée que l'éducation et le bien-être de nos élèves est notre priorité. J'ajouterai également pour cette rentrée : la santé. C'est une immense satisfaction, M. le Maire, après que cette majorité ait voté un vœu en ce sens en Conseil d'arrondissement, d'assister à la mise en place de la campagne de vaccination contre le HPV dans les collèges du 11^e arrondissement, qui se déroulera dans les prochaines semaines.

En cette rentrée, nous serons également vigilant à la lutte contre le harcèlement scolaire. Ce sujet est ressorti de nos échanges en pré-conseil d'arrondissement la semaine dernière avec Jean-Pierre CORSIA. Nous sommes pleinement mobilisés avec les chefs d'établissement, ainsi que la Police nationale et municipale.

Vous l'avez compris, nous sommes plus que mobilisés sur l'éducation, la réussite éducative et l'épanouissement des élèves. Nous ne perdons pas de vue que les transformations actuelles doivent se faire dans le respect et la préservation de nos valeurs sociales et environnementales. Et pour reprendre l'expression de Nelson MANDELA, « l'éducation est l'arme la plus puissante qu'on puisse utiliser pour changer le monde ». »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Christophe HARNOIS pour parler du périscolaire. »

M. HARNOIS : « Merci beaucoup Jérôme. M. le Maire, chers collègues, je veux à mon tour remercier chaleureusement l'ensemble des équipes d'animation de la Ville de Paris qui participent à la mise en œuvre des activités périscolaires, contribuant ainsi à l'épanouissement et à l'émancipation au quotidien de nos enfants. Je pense bien évidemment à ceux et celles qui sont présents sur le terrain – les Responsables Educatifs Ville (REV), les animatrices et animateurs, les ASEM – et aussi aux services qui coordonnent la vie périscolaire dans les écoles – la DASCO, la CASPE 11/12 (représentée ce soir par sa Cheffe Laurie DAHAN et son adjointe Caroline BERCY) ainsi que ses équipes, Malika AMOR, cheffe du pôle Affaires Scolaires et aux coordonnateurs territoriaux de l'action éducative. Bien évidemment, je salue également les équipes de restauration de la Caisse des écoles qui régaleront les enfants tout au long de l'année, y compris dans nos centres de loisirs durant l'été. Je remercie également Alice DUBREUIL pour son investissement, c'est toujours un vrai plaisir de travailler avec elle.

Cette année encore, les équipes de la Ville ont été fortement mobilisées pour accueillir les enfants sur les temps périscolaires. Nous avons également accueilli beaucoup d'enfants au cours des petites et grandes vacances dans nos centres de loisirs : plus de 30 000 enfants ont bénéficié des centres de loisirs du 11^e sur la période estivale 2023. Il s'agit d'une fréquentation en hausse de 30% par rapport à l'été 2022.

Ces temps périscolaires offrent à tous les enfants, sans condition, des activités de qualité, riches et variées dans un environnement que l'on souhaite bienveillant et accueillant. Je pense aussi aux séjours Arc-en-Ciel, proposés par la Ville de Paris et qui viennent proposer aux petits Parisiens et petites Parisiennes des moments hors-du-temps, tout en veillant à répondre à un objectif de mixité sociale.

Parce que, en tant qu'élu, il me paraît essentiel que les équipes d'animation et leurs responsables soient investis dans leurs missions, reconnus et valorisés, j'ai souhaité cette année, pour la première fois, organiser un séminaire avec les REV du 11^e arrondissement. Cette matinée, suivie d'un déjeuner, a été l'occasion de mettre en lumière l'ensemble des actions menées par les REV, en rappelant les objectifs définis dans le cadre du Projet Educatif de Territoire (PEDT) adopté sur la période 2021-2026.

C'est déjà la troisième année de mise en œuvre de notre PEDT, fruit d'un travail collaboratif avec ma collègue Bénédicte DAGEVILLE, la Ville de Paris, l'Education nationale et la CAF de Paris pour offrir à chaque enfant un parcours éducatif de qualité. Parmi les axes forts de notre PEDT, il y a notamment le développement durable. Grâce aux REV et leurs équipes, de nombreuses actions sont mises en place toute l'année, telle que la favorisation de la pratique du vélo ou des projets de sensibilisation autour des déchets. On se souvient aussi de la belle exposition en mairie sur l'usage des plastiques, exposition réalisée par des enfants.

L'année scolaire 2023-2024 sera encore l'occasion de porter de nouveaux projets qui répondent aux valeurs portées par notre majorité municipale: la transition écologique, l'inclusion, la solidarité, l'accès à la culture pour tous pour rompre les inégalités. Ainsi, dans le cadre de l'appel à projets des Temps d'Activités Périscolaires, nous avons retenu pour cette année scolaire 9 associations ou organismes qui interviendront dans nos écoles maternelles et élémentaires. Je veux citer, par exemple :

- Les Ateliers du Chaudron, qui vont proposer des ateliers sur les arts du spectacle à l'école élémentaire Belleville,

- l'association D'une Langue à l'Autre - DULALA, qui proposera des albums multilingues à l'école maternelle Présentation
- Les Petites Mains de Jeanne et Marcel, qui jardineront avec les enfants de l'école élémentaire Keller.

J'en profite pour remercier Anne HIDALGO et Patrick BLOCHE pour l'ensemble des moyens financiers et humains qui sont octroyés chaque année au périscolaire. Et je sais, cher Patrick, que nous continuerons nos efforts pour renforcer encore plus la professionnalisation des équipes en leur proposant notamment de nouvelles formations.

Cher Jérôme, nous continuerons aussi à faire en sorte que la coopération entre les équipes enseignantes et périscolaires se renforce. C'est le sens de la lettre que nous avons adressée fin août, comme l'année passée, aux directrices et directeurs d'école, et aux REV, les invitant à partager un temps commun, notamment à l'occasion de la journée de pré-rentrée, pour permettre une articulation entre les temps scolaires et périscolaires afin de favoriser le bien-être des enfants.

Une seconde édition de la fête du périscolaire, « Le Périscolaire en Fête », sera organisée en mai prochain, la première édition ayant rencontré un vif succès auprès des familles, des équipes d'animation, et bien sûr des enfants.

En cette année marquée par l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris, j'ai à cœur que soit mis l'accent sur la pratique des sports olympiques et handisports. J'aimerais d'ailleurs citer une action qui a eu lieu vendredi dernier dans l'école Alexandre Dumas : dans le cadre des activités périscolaires, les enfants ont pu se rendre au Village Rugby de la place de la Concorde, où ils ont pu découvrir et pratiquer le handirugby.

2024 marque également les 80 ans de la Libération de Paris, et dans un objectif de transmission et de mémoire, j'ai demandé aux équipes de la CASPE de réfléchir à des projets qui pourraient être menés auprès des enfants, en lien avec Rosalie LAMIN, déléguée à la mémoire. Et parce que l'ouverture vers autrui et le monde permet d'éveiller la curiosité des citoyens de demain, je souhaite aussi travailler à la création de centres de loisirs bilingues.

Je conclurai cette intervention en exprimant ma fierté – notre fierté – d'avoir dans le 11^e des temps périscolaires avec un haut niveau d'exigence et d'investissement des équipes. Je peux vous assurer, en tant qu' élu, de ma pleine mobilisation pour que chaque enfant puisse grandir et s'épanouir dans un environnement bienveillant et accueillant, et pour que nous soyons à l'écoute des familles. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup, merci à vous deux. Vous avez remercié beaucoup de monde et c'est à notre tour de vous remercier pour le travail engagé que vous effectuez avec l'ensemble des services et des personnels de l'Education Nationale. Et merci d'avoir souligné les belles avancées de cette année. Qui demande la parole ? Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Je remercie les élus pour leurs interventions, ainsi que les services, les directeurs et directrices présents. Nous voyons chaque année comment le système scolaire se dégrade en France et combien la Ville de Paris fait des efforts pour pallier un grand nombre de manques. Toutefois, je souhaiterais partager avec vous un certain nombre d'inquiétudes.

Au niveau national, il y a les fermetures de classes, sous prétexte de baisse démographique, et la constatation du manque d'enseignants. Cette situation est alarmante. Les Ecologistes répètent que, contrairement à l'engagement du ministre Gabriel ATTAL, il n'y a pas un enseignant devant chaque classe lors de cette rentrée.

Le premier souci des Ecologistes est de faire en sorte que celles et ceux qui travaillent dans les établissements scolaires s'y sentent bien et aient envie d'y rester. Pour cela, nous soutenons les demandes de revalorisation des salaires de l'ensemble des enseignants, ce qui permettrait de lutter contre la crise de recrutement dans le monde enseignant, et le droit à une formation continue et de qualité, y compris sur le temps de travail.

En cette rentrée à Paris, nous souhaitons connaître le nombre exact d'écoliers en maternelle et en élémentaire, avec évidemment un focus sur le 11^e arrondissement. Lors de la communication sur la rentrée 2021, vous annonciez la fermeture de 20 classes maternelles et élémentaires à Paris ; en 2022, nous parlions de 250 élèves en moins en maternelle et élémentaire dans l'arrondissement, correspondant à la fermeture de 10 classes. Au printemps dernier, nous nous mobilisons tous avec les enseignants, les directeurs et les parents d'élèves contre la fermeture annoncée de 13 classes dans le 11^e arrondissement. Donc qu'en est-il réellement lors de cette rentrée 2023 ? Nous savons que deux postes de directeurs ont été supprimés, l'un à l'école Cavaignac et l'autre à l'école maternelle Richard Lenoir.

Nous déplorons que ces fermetures de classes entraînent une suppression de postes d'enseignants, alors que la baisse du nombre d'enfants devrait favoriser le développement d'un enseignement de qualité, plus proche des besoins du rythme d'apprentissage de chaque enfant. À l'heure de l'après Covid, des traumatismes et des angoisses, de l'afflux du numérique, des écrans et du manque de contacts humains, l'école joue un rôle primordial. Les enfants ont de plus en plus besoin d'adultes autour d'eux mais il semble qu'il y en ait de moins en moins. Dans le 11^e arrondissement, quels sont les effectifs des classes de maternelle et élémentaire en cette rentrée ? Combien d'enseignants manque-t-il devant les enfants ?

Je reviens également sur la nécessité d'améliorer les conditions d'enseignement. L'un des axes essentiels pour ce faire est l'adaptation des bâtiments au dérèglement climatique et la mise en accessibilité universelle. Nous proposons que la Ville développe rapidement son propre plan ambitieux dans le cadre du Plan Climat. Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments scolaires doit être une priorité car il n'est simplement pas envisageable de devoir s'arrêter d'apprendre quand il y a une vague de chaleur comme celle que nous avons connue à la rentrée. Comme les Ecologistes l'avaient proposé dans un vœu en début de mandature, il est temps de développer les classes dehors. Avez-vous une vision du nombre de classes qui bénéficient de cette initiative dans le 11^e ?

Nous nous félicitons d'avoir développé les rues aux écoles qui permettent de réduire la pollution de l'air aux abords de quelques écoles de l'arrondissement. Une meilleure utilisation des locaux par une plus large amplitude horaire est un élément positif et nous souhaiterions que, dans le cadre de la ville du quart d'heure, vous nous apportiez une évaluation de ces 10 cours oasis et de l'ouverture des écoles le samedi.

Il faut réinventer l'école de la III^e République, inventée pour contrôler les corps, et plutôt développer des méthodes pédagogiques alternatives qui font appel aux enjeux de coopération et d'innovation pédagogique.

Enfin, il est important de savoir que le nombre d'enfants ne partant pas en vacances est toujours très préoccupant. Pouvez-vous nous dire combien d'enfants et d'adolescents ont pu bénéficier des vacances Arc-en-Ciel, et combien d'enfants ont pu bénéficier des activités périscolaires en juillet et en août ?

Nous pourrions également partager notre inquiétude concernant la suppression des livres dans les collèges. Comment les collégiens peuvent-ils comprendre sans avoir appris à se concentrer grâce à la lecture de textes manuscrits ? Dans certaines classes, il semble qu'il n'y ait même plus assez d'ordinateurs et que l'enseignement de l'histoire/géographie se base sur des projections de Powerpoint au tableau et des photocopies distribuées aux élèves. Si les enfants n'ont pas de supports, ils ne peuvent pas apprendre.

Nous pourrions aussi partager notre inquiétude concernant la rentrée scolaire dans les lycées professionnels suite à la fermeture de certains d'entre eux et les regroupements qui ne prennent pas en compte les capacités spatiales de l'accueil de ces nouvelles filières.

Je termine avec un focus sur les étudiants et les étudiantes. Paris est la ville en France qui concentre le plus d'établissements d'enseignement supérieur. Or, la génération qui a commencé ses études avec le Covid doit faire face aujourd'hui à la faim. Au-delà du soutien à la demande des présidents d'université de créer un revenu étudiant, les Ecologistes proposent de mobiliser concrètement tous les outils de la Ville de Paris, l'aide sociale automatisée et étendue, le soutien aux distributions alimentaires, notamment sur les lieux d'études, et la sollicitation à la solidarité des Parisiens. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci pour votre intervention qui nous emmène un peu au-delà du contexte de ce conseil d'arrondissement mais qui fait partie du contexte général. Adrien TIBERTI demande la parole. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Ma collègue Joëlle MOREL a ouvert la brèche donc je vais m'y engouffrer et profiter de cette communication pour parler un peu de politique nationale. En effet, il est important de replacer l'action de la Ville dans un contexte plus national. Le Président de la République a fait le choix significatif de nommer comme ministre quelqu'un qui n'avait jamais mis les pieds dans un établissement d'enseignement public avant ce poste. Ce choix traduit le mépris pour l'école publique et ne peut que nous heurter, nous les militants de l'école publique ainsi que la municipalité attachée depuis longtemps au développement de l'école laïque.

L'Education nationale ne va pas bien, le Ministre a menti en disant qu'il y aurait un enseignant devant chaque classe. Cela n'a pas été le cas. Peut-être que les chiffres précis donnés par les Inspecteurs de l'Education nationale – s'ils sont en mesure de le faire, du fait de leur devoir de réserve – nous éclaireront sur la réalité de la situation, y compris dans le primaire. L'école primaire a longtemps été préservée mais la situation commence à se dégrader massivement, par exemple avec le recours aux contractuels. Cela arrivait hélas fréquemment dans le secondaire depuis longtemps et c'est maintenant le cas dans l'enseignement primaire. Vous connaissez les conditions d'embauche actuelles des contractuels par l'Education nationale : jobdating, une demi-heure d'entretien puis on envoie quelqu'un. Un exemple dans le secondaire, une dame de 85 ans (elle avait triché sur sa date de naissance et personne ne l'avait reçue physiquement au rectorat) a été recrutée dans un établissement scolaire. C'est la vigilance des équipes locales qui a évité in extremis qu'elle ne fasse cour. À 85 ans. C'est ça le recrutement rapide des contractuels de l'Education nationale.

Derrière le problème, il y a la crise du recrutement, liée à des discours de dénigrement très violents tenus par le pouvoir en place et surtout les pouvoirs précédents. Je me rappelle d'un ancien Président de la République – que d'aucuns ici avaient soutenu – qui se gaussait du fait qu'on puisse enseigner « La Princesse de Clèves ». En plus du dénigrement des enseignants, il y a aussi les faibles salaires (parmi les plus faibles de l'OCDE) et les difficultés d'accès aux études longues. C'est une nécessité de changer tout cela, surtout pour un pays qui veut investir dans sa jeunesse et qui voudrait être à la hauteur de sa promesse républicaine, mais ce n'est pas le cas.

À Paris, la baisse démographique pourrait être l'occasion d'améliorer le taux d'encadrement et de faire en sorte qu'il y ait moins d'élèves par enseignant, mais le discours permanent des autorités nationales et locales du Ministère indique plutôt la logique inverse et dit que nous sommes favorisés, qu'il faut s'aligner sur les plus mauvais taux d'encadrement du pays. Il s'agit d'une logique dangereuse.

Cependant, je ne pense pas que le rôle de la Ville de Paris soit de pallier aux manques de l'administration d'Etat car la loi est claire sur la répartition des rôles. Nous nous occupons des bâtiments et nous avons des choses à faire car il y a effectivement l'adaptation au réchauffement climatique à prendre en compte. Nos salles de classe prennent rapidement la chaleur et c'est une question majeure qu'il va falloir traiter dans les années à venir. Nous avons commencé à le faire en créant les cours oasis : avec davantage de fraîcheur dans la cour, les températures montent moins haut à l'intérieur des salles de classe. Mais il va falloir encore travailler sur le bâti scolaire car c'est notre rôle depuis l'école de la III^e République.

Mes collègues l'ont dit avec force détails, nous faisons beaucoup de choses sur le périscolaire, nous sommes dans notre rôle. Et pallier les choix politiques délétères des gouvernements successifs en matière d'éducation nationale ne l'est pas. Il est important de se le dire et qu'on le dise autour de nous, parce que nous sommes attachés à l'école de la République, la même école pour tous.

Je me méfie toujours des considérations pédagogiques car, trop souvent, le discours sur les nouvelles pédagogies cherche à faire retomber la responsabilité des difficultés de l'éducation nationale sur les enseignants, en évitant de réfléchir sur les effets de structure, à commencer par le manque de moyens. La pédagogie part d'un principe simple : la liberté de l'enseignant et le fait qu'au final, l'enseignant est seul devant sa classe. Notre rôle en tant que municipalité est de faire en sorte de lui permettre d'exercer son métier dans de bonnes conditions, dans un bâti scolaire rénové, avec le soutien des équipes périscolaires, d'une direction déchargée de classes grâce à la Ville de Paris, et de professeurs de la Ville de Paris qui proposent de véritables enseignements et qui déchargent en partie les enseignants.

Je ne vais pas plus loin, vous avez compris que des questions politiques sont posées au gouvernement. Nous faisons notre travail, nous sommes en responsabilité sur des points sur lesquels nous devons avancer. Je me tourne de nouveau vers les Inspecteurs de l'Éducation Nationale, en espérant qu'ils pourront vraiment nous donner la réalité des chiffres sur le nombre d'enseignants présents dans les classes et ce en rentrant dans les détails. En primaire, on voit bien que c'est possible de mettre un professeur des écoles devant chaque classe, mais on oublie de dire qu'il y a des temps partiels qui ne sont pas remplacés, que les remplacements de courte durée ne sont pas assurés ou qu'on ne connaît les noms des enseignants que très tardivement. On oublie de dire aussi que les rectorats demandent désormais que la formation continue se fasse systématiquement en dehors du temps scolaire parce qu'ils ne sont pas capable de remplacer ces enseignants en formation. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention de la part d'élus ? Je n'en vois pas. Je me tourne vers les inspecteurs. Il ne s'agit pas pour vous d'être aspirés dans le débat de politique générale que les élus ont naturellement lancé ce soir, mais je peux vous donner la parole pour évoquer des questions qui relèvent de votre circonscription et de vos compétences. Dans ce cadre, je suspends formellement la séance. »

À 18h45, la séance est suspendue.

M. ROUY : « On veut bien donner quelques éléments. Mais tout d'abord, merci pour votre invitation. On travaille toujours de concert avec la Mairie et la CASPE, comme lorsqu'il y a eu un souci dans une école dont le 3^e étage a été un peu inondé cet été. Nous travaillons très bien ensemble, chacun dans son domaine de compétence.

La ville de Paris avait perdu ces dernières années un certain nombre d'élèves, sauf l'an dernier où il n'y a pas eu de retrait d'emploi au niveau du premier degré. C'est ce qui s'est passé malheureusement cette année, mais on a des taux d'encadrement qui sont tout à fait corrects et qui sont même situés parmi les meilleurs de France. Je vais vous donner quelques exemples : dans l'école du boulevard de Belleville, dont l'IPS (Indice de Position Sociale) est le plus faible dans le 11^e arrondissement, nous avons 177 élèves, 13 classes :

- 3 CP entre 10-12 élèves, ce qui est normal car il s'agit de CP dédoublées, nous sommes en zone d'éducation prioritaire
- Des CE1 à 14 élèves
- Pour le reste des classes, il y a entre 14 et 17 élèves (alors qu'on devrait être à 24 élèves).

L'un des élus a évoqué tout à l'heure la fermeture de classes de l'école Richard Lenoir. Dans cette école, il y a 91 élèves pour 4 classes maternelles donc on est à moins de 25 élèves par classe. Normalement, ils devraient être plus nombreux en maternelle. Effectivement, il y a eu des fermetures qu'on regrette tous, mais il y a aussi une notion d'équité territoriale sur Paris et aussi sur le reste du territoire autre que Paris.

On a eu une rentrée correcte, chaque élève a bien bénéficié d'un titulaire de classe. Par contre, comme cela a été évoqué tout à l'heure, certaines classes ont connu des problèmes d'ajustement par rapport aux « compléments de service », c'est-à-dire les enseignants à temps partiels, car les dernières nominations ont été effectivement assez proches.

Certains élus ont également parlé des contractuels. Pour le moment, Mme MASQUILLIER et moi avons environ 300 classes, je crois. »

Mme MASQUILLIER : « J'ai 258 classes et 3 contractuels, donc je ne sais pas si cela peut vraiment faire le « buzz ». »

M. ROUY : « Sur ma circonscription, j'ai 153 classes et 3 contractuels. C'est une réalité nouvelle mais c'est une réalité qui reste assez modeste au niveau du 11^e arrondissement.

Par rapport à la formation continue, il y en a deux types : la formation continue en dehors du temps de classe, mais il y a toujours la formation continue sur le temps de classe, avec ou sans remplacement, en particulier dans les classes de CP puisqu'elles ont l'avantage d'être dédoublées. Donc on peut assurer une formation pendant le temps de classe puisque quand il y a 2 classes CP à 12 élèves, un enseignant peut prendre les 2 classes de CP une journée tous les 2-3 mois. On pourrait toujours mieux faire mais la formation continue reste une priorité pour notre institution.

Certes, il y a eu des fermetures de classes, mais partout où l'Education Nationale a décidé de fermer, il se trouve que les effectifs correspondent à ce qui a été prévu. Il ne faut pas voir les fermetures de classe comme quelque chose de forcément négatif, il s'agit d'une régulation qui se fait pour redéployer les moyens ailleurs.

Il est peut-être un peu trop tôt pour vous donner des données chiffrées sur les effectifs dans l'arrondissement, mais je pense qu'on arrive à une baisse un peu moindre que les autres années, notamment il y a deux ou trois ans, qui correspondent aux années Covid et post-Covid, marquées par des baisses importantes. On espère que la baisse a été limitée cette année.

Puisqu'il faut aussi parler de pédagogie, je me joins à l'élu qui a parlé de prévention des harcèlements, un sujet sensible qui a fait les actualités très récemment et pour lequel nous essayons de trouver des solutions, mais nous travaillons surtout sur la prévention pour éviter d'arriver à des situations dramatiques. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je passe la parole à Mme MASQUILLER. »

Mme MASQUILLER : « Je ne connais pas précisément les chiffres mais il y a 3 contractuels sur la circonscription 11A et 258 enseignants. À la rentrée, il a effectivement manqué quelques TRS (titulaires de secteur), des temps de complément. Mais tout est rentré dans l'ordre et les classes ne se sont pas retrouvées sans enseignant. Le problème que cela a pu entraîner est le manque de continuité des remplaçants qui venaient : si c'était un jeudi par semaine, il fallait qu'il s'agisse de la même personne qui vienne le jeudi pour assurer une continuité pédagogique. Mais il y avait au moins un remplaçant. Dans ma circonscription, tout est pourvu.

Je voulais dire un mot sur le recrutement des contractuels. Les inspecteurs sont sollicités pour recruter des contractuels donc si une dame de 85 ans candidate, même si elle est extraordinaire, on va la repérer. On fait passer des entretiens et des tests. Nos 3 contractuels veulent s'engager et passer le concours.

En ce qui concerne la formation, je n'ai pas de zone d'éducation prioritaire sur la circonscription, mais je peux vous dire que tous les CP de ma circonscription partent en formation Plan Lecture cette année, sur le temps scolaire et avec des remplacements. Les enseignants sont remplacés et partent en formation. Ils ont toujours un plan de formation de 18h hors temps scolaire mais il y a encore beaucoup de formations sur le temps scolaire, quand il y a des moyens de remplacement.

Je suis passée dans toutes les classes de ma circonscription lors de la première semaine de rentrée. J'ai pu voir les travaux à l'école Bullourde. On sait que ce sera formidable quand ils seront finis mais on a hâte qu'ils se terminent car c'est compliqué pour des enfants de maternelle de ne pas avoir de cour de récréation. Mais j'ai bien vu à quel point les cours oasis pouvaient apporter du bien-être aux élèves.

Concernant le harcèlement, je rejoins mon collègue Loïc ROUY, nous avons mis en place le protocole « pHARE ». La consigne donnée à tous les directeurs est d'effectuer des signalements au plus vite, même ce qui peut apparaître comme de simples conflits entre enfants, et de désamorcer au plus vite les situations conflictuelles avec les parents. On y passe beaucoup de temps, sans savoir s'il s'agit de harcèlement ou non, mais notre objectif est de désamorcer toutes les situations qui pourraient dégénérer et conduire à des situations dramatiques. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup Mme l'Inspectrice. Mme Laurie DAHAN, souhaitez-vous ajouter un mot ? »

Mme DAHAN : « Merci M. le Maire. Je tenais simplement à vous remercier pour vos chaleureux remerciements que je ne manquerai pas de communiquer à l'ensemble de mes équipes. Et je tenais également à vous assurer de l'entière mobilisation des services de la CASPE dans le cadre de la mise en œuvre de la politique éducative. Je remercie également Mme l'Inspectrice et M. l'Inspecteur pour la qualité de notre collaboration. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Paul LEGRAND pour la Caisse des écoles du 11^e ? »

M. LEGRAND : « Merci M. le Maire. Je me joins à Laurie DAHAN pour vous remercier de ces remerciements, ainsi que pour nos collaborations, notamment avec la CASPE. Tout se passe pour le mieux. Merci beaucoup. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Bravo à tous pour les chantiers que vous avez conduits respectivement cet été, et depuis plus longtemps pour la Caisse des écoles. M. ROUY ? »

M. ROUY : « Cela peut paraître anecdotique, mais dans les contractuels, vous avez aussi des personnes qui ont beaucoup de diplômes, voire surdiplômées, mais qui ne peuvent pas prétendre au concours de l'Education Nationale car elles n'ont pas la nationalité européenne. Je tenais à le signaler. »

À 18h50, la séance est reprise.

M. le Maire : « Merci. Je propose de faire un tour des élus pour répondre aux interrogations. »

M. HARNOIS : « Je voudrais répondre à Joëlle MOREL sur les vacances Arc-en-Ciel : 192 enfants ont pu partir grâce à ce dispositif. Concernant les centres de loisirs, j'ai donné le chiffre lors de ma communication. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Jérôme MEYER. »

M. MEYER : « Merci M. le Maire. Pour répondre à l'intervention de Joëlle MOREL, ce sont 13 classes qui ont été fermées dans le 11^e arrondissement. Je rappelle que ce n'est pas la Ville de Paris qui ferme les classes, nous nous sommes même battus contre ces fermetures mais nous n'avons pas eu les résultats espérés de la part du Rectorat. Je sais bien qu'on n'a pas beaucoup de marge de manœuvre lorsqu'on est Inspecteur de l'Education Nationale, mais cela ne nous empêche pas de bien travailler ensemble, même si nous ne partageons pas la politique de ce gouvernement, comme l'évoquait Adrien TIBERTI.

En ce qui concerne les écoles maternelles Cavaignac et Richard Lenoir, elles ont en effet perdu leur 5^e classe ce qui entraîne le fait que, normalement, un directeur d'école n'a plus une décharge complète. Comme leur demi-décharge allait être perdue, les directeurs de ces deux écoles ont préféré faire jouer leur priorité à la mobilité et prendre la direction d'une autre école. D'ailleurs, le directeur de l'école maternelle Godefroy Cavaignac, M. CHANCRIN, est resté dans le 11^e arrondissement puisqu'il est parti à l'école maternelle Saint Bernard, où la directrice a fait valoir ses droits à la retraite. Il y a deux nouvelles directrices dans les écoles maternelles Cavaignac et Richard Lenoir, qui ont par contre une décharge complète car il s'agit d'une année transitoire pour nouveaux arrivants. Elles auront une demi-décharge à partir de la rentrée 2024.

Je partage avec vous l'objectif de rénovation énergétique des bâtiments. Nous la menons, nous avons notamment un grand programme de rénovation des façades de l'école maternelle Souzy qui durera sûrement plusieurs années parce que les travaux sont importants et il faut pouvoir les caler pendant la période estivale. Nous faisons également régulièrement des menuiseries dans les écoles, essentiellement des portes et des fenêtres extérieures, ce qui nous permet d'améliorer l'isolation des écoles telles que Trois Bornes et Alexandre Dumas cet été.

Vous évoquiez la question des classes dehors. Je vais rejoindre ce que disait Adrien TIBERTI : en tant qu'élus, ce n'est pas notre rôle d'imposer à des enseignants de faire classe dehors. Notre rôle, en tant que municipalité, est de rendre possible de faire classe dehors pour les enseignants. Nous faisons ce travail avec Florent HUBERT, nous avons donné l'accès à une parcelle du square de la Roquette à des élèves de l'école maternelle du 11 bis Parmentier, et un très beau projet de création d'un petit jardin en face de l'école élémentaire Pihet devrait voir le jour cette année. C'est là où se situe notre rôle en tant que municipalité. Comme je le dis toujours, et je suis tout à fait d'accord avec Adrien TIBERTI, la pédagogie, l'enseignement tient de la responsabilité de l'Etat. Je me garderai bien d'intervenir dans l'activité des enseignants et de nos inspecteurs de l'Education Nationale, contrairement à ce qui relève de la Mairie de Paris : travaux, bâtiments, la Caisse des écoles (avec tout le travail que fait Paul LEGRAND) et le périscolaire.

Dernier élément par rapport à la très juste remarque faite par Mme MASQUILLER sur les travaux pour créer une cour oasis dans l'école maternelle Bullourde, il s'agit d'une véritable prouesse technique et je dois remercier tous les services, notamment la RIVP car la cour est sur le parking d'un bâtiment de la RIVP. Il a fallu reprendre l'étanchéité intégrale de la cour avant de créer la cour oasis donc les travaux ne pouvaient pas être programmés sur les seuls deux mois d'été car ils nécessitaient davantage de temps. Je dois aussi remercier les services de la CASPE et de la SLA pour avoir trouvé les solutions techniques, ainsi que mon collègue Luc LEBON et la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS) pour avoir permis d'utiliser le terrain de sport à proximité de la maternelle afin d'y entreposer les équipements. C'est véritablement un travail collectif qui s'est mis en place pour voir aboutir cette cour oasis. Nous serons très heureux de l'inaugurer car le processus a été compliqué sur le plan technique et en termes d'ingénierie. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Patrick BLOCHE. »

M. BLOCHE : « Merci de me donner la parole M. le Maire. Je ne vais pas vous reparler de la rentrée parisienne, mais peut-être illustrer ce qu'a été la rentrée dans le 11^e arrondissement. Je ne serai pas dans la répétition car Jérôme MEYER et Christophe HARNOIS en ont très bien parlé. Et je rejoins Joëlle MOREL et Adrien TIBERTI sur leur regard sévère quant aux conditions que l'Education Nationale, notamment notre actuel ministre, a créées lors de cette rentrée scolaire.

Nous nous sommes mobilisé à Paris, particulièrement dans le 11^e arrondissement, contre les fermetures de classes, dont le chiffre est inédit : 170 fermetures de classe à Paris et 60 divisions en moins dans le second degré. La nouvelle fut brutale. Les réunions du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) ont peu fait varier ces chiffres. En tout cas, dans le 11^e arrondissement, cela n'a rien changé quant au nombre de fermetures de classes malgré votre mobilisation, M. le Maire, et malgré des vœux en Conseil d'arrondissement. Mais ce qui m'inquiète, c'est que le Parlement va bientôt rentrer dans les discussions budgétaires et c'est là où tout va se jouer car c'est en fonction de la dotation que Bercy donnera au Ministère de l'Education Nationale que la dotation pour chaque académie sera fixée, notamment en termes d'emploi.

Des postes d'enseignants n'ont pas été supprimés seulement à Paris, mais aussi dans toute la France. C'est un choix politique que nous avons condamné car nous pensons fondamentalement que pour un meilleur apprentissage des élèves, il eût fallu profiter de cette baisse de la démographie scolaire pour maintenir des effectifs d'enseignants à niveau constant et faire baisser le nombre d'élèves par classe. Personne ne peut contester qu'on apprend mieux dans une classe de 20 élèves que dans une classe de 30 élèves. C'est la raison pour laquelle M. BLANQUER avait dédoublé les CP et les CE1, puis les grandes sections de maternelles en zones d'éducation prioritaire. Il avait d'ailleurs fait de ce choix la marque de sa politique. Avec des classes à 12 ou 14 élèves, on apprend mieux. Par un effet mécanique, parce que c'est la logique comptable qui s'est imposée, on se retrouve brutalement avec une remontée d'effectifs dans un certain nombre d'écoles à Paris et les écoles en zone d'éducation prioritaire n'ont pas été épargnées. C'est un enjeu national mais je crains que nous nous retrouvions au CDEN de début d'année avec à nouveau une annonce de fermetures de classes qui toucheront encore le 11^e arrondissement. Je pense que notre mobilisation du printemps va hélas être amenée à se renouveler. Je pense qu'il y a derrière ces décisions un choix politique délibéré, depuis maintenant six ans, de promouvoir un système scolaire à deux vitesses : l'école publique pour les populations les plus aidées et l'école privée pour les populations les plus aisées. C'est manifeste.

Et je ne reviendrai pas sur la loi Blanquer qui n'avait pas de sens au regard de la scolarisation des enfants de 3 ans car 97-98 % des enfants en France sont scolarisés à partir de 3 ans. Mais derrière tout ça – on en a eu les conséquences budgétaires à Paris –, les collectivités locales ont eu l'obligation de financer les écoles maternelles privées, ce qui n'était pas le cas auparavant puisque on ne finançait que des établissements privés accueillant des élèves à partir de l'âge de 6 ans, donc des écoles élémentaires.

Si j'évoque ces sujets, ce n'est pas pour regarder dans le rétroviseur, mais parce qu'on va se retrouver avec le même problème dans la perspective de la rentrée scolaire 2024 et on ne peut pas se satisfaire de la baisse de la démographie scolaire qui permettrait tout. Surtout que cette baisse a été forte lors de la rentrée 2022 du fait de la crise Covid et moindre à la rentrée 2023, même si on n'a pas les chiffres consolidés, et je comprends que l'inspectrice et l'inspecteur ne les aient pas donnés. On sait d'ores et déjà qu'il y a finalement plus d'élèves que prévu et qu'il y a cette année une très forte décélération de la baisse de la démographie scolaire par rapport à l'an dernier. La baisse de la natalité sera l'une des premières causes de cette baisse dans les prochaines années.

La rénovation technique des bâtiments scolaire, évoquée par Joëlle MOREL, va être une priorité lors des prochaines années. En l'occurrence, j'attends beaucoup du Plan Climat, que vont porter Dan LERT et la Maire de Paris à la séance de décembre du Conseil de Paris, pour qu'il y ait un véritable changement de paradigme. J'espère qu'on va avoir un plan de rénovation thermique pour les écoles, quitte à fermer des écoles et trouver des écoles tampon, et qu'on va aborder cette question de manière dynamique.

Je ne reviens pas sur la chance d'être élève à Paris, avec un périscolaire que tout le monde nous envie, avec des décharges à 5 classes qui permettent d'avoir des directrices et directeurs disponibles – évidemment quand il n'y a plus que 4 classes, ce n'est plus qu'une demi-décharge, Jérôme MEYER l'avait expliqué – et on comptabilise 730 professeurs de la Ville de Paris, ce qui est unique en France, notamment en musique, arts plastiques, éducation physique et sportive. On a aussi des cours municipaux pour adultes, 130 cours oasis, 180 rues aux écoles, etc. J'ai l'impression d'être un VRP !

Jérôme disait que nous avons un très bon rapport avec l'inspectrice et l'inspecteur, j'ai également de très bons rapport avec l'Académie, nous travaillons main dans la main, sur trois projets, notamment sur une Académie des Langues qui va ouvrir dans le 1^{er} arrondissement et qui rayonnera dans tout Paris pour faciliter et accélérer l'apprentissage des langues étrangères par les élèves parisiens.

Nous menons aussi une expérimentation qui ne concerne pas encore le 11^e arrondissement, « Cap Maternelle », qui vise à mener une réflexion sur l'école maternelle du 21^e siècle : le bâti scolaire, l'organisation des classes et sur les temps, quitte à revoir les périscolaires dans les écoles maternelles.

Nous avons évoqué les classes dehors. L'Académie nous a mis à disposition un enseignant très réputé en ce domaine, Alexandre RIBEAU, qui va créer un centre de ressources en plein air dans le jardin des Deux Nèthes (18^e) pour former des enseignants qui auront sans doute davantage envie d'enseigner dehors.

Il faut également nous réjouir que nos centres de loisirs d'été aient connu une fréquentation en hausse de 20%, illustrant leur qualité, et que pour la première fois cette année, nous ayons eu des centres de loisirs d'été qui ont accueilli des enfants de crèches et de maternelles, de moins de 3 ans et un peu plus de 3 ans, qui étaient encadrés par des professionnels de la petite enfance et par des animatrices et animateurs. Ces derniers nous ont dit qu'ils avaient beaucoup appris aux côtés des professionnels de la petite enfance, et pour les enfants, ça a été une merveille, notamment dans cette circonscription des 11^e et 12^e, Laurie DAHAN le sait bien.

Donc on a eu une belle rentrée scolaire, du moins côté Ville de Paris, je ne parle pas du côté de l'Education Nationale. À la Ville de Paris, on n'a pas eu besoin de l'abaya pour faire diversion de nos manques éventuels. »

M. le Maire : « Merci cher Patrick pour ces utiles rappels. J'espère que le 11^e pourra bénéficier rapidement de toutes ces belles expérimentations lancées par la Ville de Paris. Merci beaucoup à nos invités pour leur disponibilité et pour les informations qu'ils ont pu nous nous communiquer. Je tiens aussi à souligner le travail de Malika YENBOU et de la Section Locale d'Architecture 11/12 qui fait un travail extraordinaire tous les étés avec tous les travaux qui ont lieu dans nos écoles. »

CONVENTION D'OCCUPATION ET D'USAGE DU DOMAINE PUBLIC AVEC L'ASSOCIATION « JARDIN D'OLGA »

11202319 – Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé au sein du jardin d'Olga dans le square Olga Bancic (11^e) - Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association Jardin d'Olga

M. le Maire : « J'ai reçu le pouvoir d'Anne HIDALGO, Nadine BLANCHARD a donné pouvoir à Jean-Pierre CORSIA, Aurore MOUYSET-NOZERAND à Jean-Christophe MARTIN, et Jean-François MARTINS à Emma RAFOWICZ.

Nous avons quelques délibérations de compétence directe pour le Conseil d'arrondissement, la première étant la mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé au sein du jardin d'Olga dans le square Olga Bancic, avec la signature d'une convention d'occupation

et d'usage du domaine public avec l'association Jardin d'Olga, dont je salue la présidente qui est présente dans le public. Florent HUBERT va présenter cette délibération. »

M. HUBERT : « Merci M. le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Je me félicite du fait que l'on puisse présenter cette délibération au lendemain de la Fête des Jardins. Ceux qui étaient présents ce week-end ont peut-être participé à nos animations ludiques et pédagogiques dans les jardins de l'arrondissement – jardins partagés et jardins publics – ainsi qu'aux balades sur la biodiversité, aux ateliers de rempotage et distributions de plantes.

Je suis très heureux de vous présenter cette délibération pour un jardin que l'on connaît bien, le petit jardin Olga Bancic, un petit trou de verdure entre la rue Richard Lenoir et la rue Godefroy Cavaignac, dans lequel il y a un jardin partagé qui, même s'il s'agrandit, reste d'une superficie relativement limitée. Il s'agit de l'un des jardins partagés les plus actifs de l'arrondissement. Au-delà de la végétalisation de ses parcelles, c'est un jardin partagé qui est très investi et très impliqué dans l'ensemble des animations (Fête de la Nature, Fête des Jardins, Fête du Compostage). Les membres de ce jardin partagé participent à de nombreuses initiatives municipales, associatives ou nationales. Je tiens d'ailleurs à saluer la présidente Nadine PECHERON, et la figure tutélaire d'Edith THOMSON qui a joué un rôle très important dans la vie de ce jardin. Je les remercie pour ce qu'ils font, on doit une reconnaissance aux jardins partagés car ils contribuent à l'intérêt général en végétalisant notre ville. De plus, ils le font dans des conditions difficiles car malheureusement un certain nombre d'usagers ne sont pas respectueux des végétaux et de tout ce qui est entretenu amoureusement par les bénévoles de cette association. Je relaie donc le message que fait régulièrement passer notre Maire : prenez soin de ces espaces végétalisés et un immense merci aux bénévoles de cette association. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Salutations partagées. Je donne la parole à Alexandre VISCONTINI. »

M. VISCONTINI : « Merci M. le Maire. Je voudrais me joindre aux félicitations de Florent HUBERT pour saluer l'ensemble des activités du jardin. Ce jardin partagé d'Olga a démarré avec un composteur de jardin – un bac à l'époque – et depuis deux ans, il est devenu un composteur de quartier ouvert aux dépôts des déchets alimentaires des voisins du quartier. Comme on a l'obligation, en qualité de collectivité locale, de proposer le tri et la collecte des biodéchets à nos habitants, il s'agit d'une contribution largement bienvenue. Je voulais rappeler que le jardin dispose de quatre bacs et qu'il participe à l'ensemble des activités proposées par les jardins partagés et par le RéseauCompost11, dont Nadine et Pierre-François sont des membres très actifs puisqu'ils ont contribué à la réalisation du flyer des composteurs du 11^e à l'identité visuelle du réseau, et aussi à la réalisation de pancartes d'information pédagogiques, de jeux d'animation pour les enfants et à l'accueil de groupes d'élèves de l'école maternelle Godefroy Cavaignac, située en face, pour présenter les activités du composteur relatives au tri et à la collecte des déchets, ce qui, dans le cadre du développement durable, est important à faire.

Je voulais les remercier de nous avoir accueillis vendredi dernier pour le café du RéseauCompost11, et hier dans le cadre de la Fête des Jardins, avec une exposition passionnante sur les escargots. Donc bravo. Merci beaucoup. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je salue encore une fois Nadine PERCHERON qui anime ce beau jardin avec toute son équipe. Je propose que nous passions au vote.

Qui est pour ? Unanimité. Merci pour cette belle association. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 26		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 31			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	31	CONTRE	0
La délibération est adoptée			

INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ 2024**11202320 – Inventaire des équipements de proximité du 11^e arrondissement pour 2024**

M. le Maire : « Nous allons présenter de manière groupée l'inventaire des équipements de proximité parisiens et celui du 11^e arrondissement. Rosalie LAMIN. »

Mme LAMIN : « Merci M. le Maire. Chers collègues, 189 équipements seront inscrits à l'inventaire des équipements de proximité du 11^e arrondissement pour l'année 2024, soit le même chiffre qu'en 2023. Voici les modifications apportées :

- ajout des jardinières de la rue de la Pierre Levée (créées dans le cadre du programme « Embellir votre quartier »)
- suppression de la crèche collective n°2, du 38 rue Saint Bernard : cet établissement est désormais intégré à l'établissement multi-accueil du 38 rue St Bernard.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas de demandes de parole, nous allons d'abord passer au vote de l'inventaire du 11^e. Qui est pour ? Unanimité. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 26		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 31			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	31	CONTRE	0
La délibération est adoptée			

2023 DDCT 63 – Inventaire des équipements de proximité parisiens pour l'année 2024

M. le Maire : « Nous passons au vote de l'inventaire parisien. Qui est pour ? Unanimité. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 26		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 31			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	31	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

2023 DDCT 61 – États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2024

M. le Maire : « La parole est à Rosalie LAMIN. »

Mme LAMIN : « Les états spéciaux d'arrondissement comprennent une dotation d'animation locale et une dotation de gestion locale. La dotation d'animation locale est divisée en trois parties : l'une englobe les crédits destinés à financer les travaux urgents, une seconde rassemble les crédits de fonctionnement des conseils de quartier et une troisième regroupe les crédits destinés à l'animation locale proprement dite. Le calcul de cette troisième partie dépend, en partie, du nombre d'habitants de l'arrondissement. Pour rappel, la Dotation d'Animation Locale pour le 11^e arrondissement s'élevait à 785.008 € au Budget Primitif 2023.

La Dotation de Gestion Locale des états spéciaux d'arrondissement permet de financer les dépenses de fonctionnement des équipements de proximité. Pour rappel, la Dotation de gestion Locale pour le 11^e arrondissement s'élevait à 7.554.890 € au Budget Primitif 2023. »

M. le Maire : « Nelly GARNIER a demandé la parole. »

Mme GARNIER : « Comme d'habitude, nous nous abstenons et renvoyons au débat du Conseil de Paris. »

M. le Maire : « C'est cohérent. Merci beaucoup. Nous passons au vote. Le groupe Changer Paris s'abstient. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. L'avis du Conseil est favorable. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 26		Nombre de pouvoirs : 4	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	3	NPPV	0
POUR	28	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2023 DDCT 62 – États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2024

Mme LAMIN : « La dotation d'investissement de l'Etat spécial d'arrondissement permet de financer des travaux sur les équipements de proximité répertoriés dans l'inventaire. Conformément aux dispositions de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, et afin de faciliter l'intervention des conseils d'arrondissement en matière d'investissement, le conseil d'arrondissement peut également financer des travaux dans des équipements gérés par le

Conseil de Paris ou sur la voie publique. Pour le 11e, la dotation d'investissement de l'État spécial s'élevait à 375.890 € au Budget Primitif 2023. »

M. le Maire : « Qui s'abstient ? Le groupe Changer Paris. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. L'avis du Conseil est favorable. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 26		Nombre de pouvoirs : 4	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	3	NPPV	0
POUR	28	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2023 DFPE 153 – Subventions (59.500 euros) et conventions avec 5 associations pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique sur les 14^e, 15^e, 16^e et 19^e et sur tout Paris

M. le Maire : « La parole est à Bénédicte DAGEVILLE. »

Mme DAGEVILLE : « Merci M. le Maire. Cette délibération arrive après un appel à projets lancé en 2022, intitulé « Parentalité à l'ère du numérique », qui avait permis à environ 1900 parents parisiens d'avoir accès à des ressources pour accompagner leurs enfants, quel que soit leur âge. Six projets pour l'année scolaire 2023-2024 sont proposés dans le cadre de cette délibération, cofinancés par la Ville de Paris et la Caisse d'Allocation Familiale, et s'inscrivent dans la continuité de ce qui avait été établi en 2022 et 2023. Il y a des actions à l'échelle de tout Paris et d'autres plus localisées. Pour le 11^e arrondissement, je cite :

- l'association Reconnect, qui siège dans le 11^e et propose des ateliers d'aide à la e-parentalité pour des familles parisiennes précaires ; il est proposé de leur attribuer une subvention de 6000 €.
- l'association CiThéa intervient sur différents lieux identifiés dont l'Atelier des familles du 11^e à l'Espace Basfroi, avec des retransmissions en live et streaming permettront de toucher des familles de tout Paris. Il est proposé d'attribuer à cette association une subvention de fonctionnement de 20.000 euros. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. J'ai une inscription de Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Mon intervention sera brève puisque nous nous rejoignons totalement sur l'objectif, pour un meilleur accompagnement des parents et des enfants à l'ère du numérique. C'est incontournable, nous vivons à l'ère du numérique et c'est un engagement fort que nous partageons de chaque côté de cette table. Les exemples récents sont à la fois trop nombreux et trop tragiques, les dangers du numérique sont réels et toute initiative de ce type recevra notre soutien plein et entier.

Petite précision tout de même, cela constitue peut-être l'angle mort de cette délibération : la formation au numérique – qui est absolument indispensable et que nous ne remettons pas en cause – devrait s'accompagner d'un véritable volet de prévention relatif aux effets néfastes des écrans, indépendamment des contenus. Nous espérons qu'une prochaine délibération viendra enrichir ce cadre dans un futur proche.

Par ailleurs, j'ai deux demandes d'explication au sujet de ces subventions : la subvention de Reconnect diminue de moitié et celle de CiThéa est également en baisse. Y a-t-il une raison particulière ? »

M. le Maire : « Merci. Aymeric DE TARLÉ a également demandé la parole. »

M. DE TARLÉ : « Bonjour à tous. Merci M. le Maire. J'ai voulu prendre la parole ce soir pour parler d'e-parentalité. Je ne vais pas revenir sur la description du projet de délibération, en revanche je voudrais revenir sur l'étude de l'APUR qui a permis de monter cette délibération.

Il y a eu 3500 réponses en ligne et 24 parents ont participé à un entretien. L'étude se décline en deux axes : l'analyse actualisée des caractéristiques socio-démographiques de la ville, et les attentes et besoins des parents. J'en tire quatre enseignements principaux :

- Environ 30% des familles sont dans un logement social, donc la politique de logement social est essentielle à la vie des familles parisiennes, et elle est une politique de maintien des familles à Paris.
- Plus de 515 dispositifs de soutien à la parentalité existent à Paris. Certains sont bien communiqués, d'autres mériteraient d'être un peu renforcés.
- 1 famille sur 5 avec un enfant en bas âge indique que ses besoins d'accueil ont changé. Il serait donc intéressant de parler de ces nouvelles méthodes pour apprendre.
- Un tiers des sondés indique vouloir être accompagné dans la parentalité.

Concernant CiThéa, j'insiste sur le fait que c'est très important pour ces familles que ce soit en streaming, ce qui permet plus de facilité pour les familles monoparentales et pour les parents qui travaillent le soir.

Pour l'association Reconnect, j'aimerais vous présenter leurs ateliers sur l'e-parentalité parce que j'estime que ces ateliers sont enclins à accompagner cette révolution du numérique. Je passe rapidement sur le premier atelier qui est sur le suivi de la scolarité de son enfant, sur l'accès au livret scolaire, la navigation sur Pronote, et pour connaître les sites pour naviguer avec son enfant. Ce dernier point est important car on a vécu dans une époque où l'on nous disait de nous méfier d'internet, sans connaître les bienfaits. Le deuxième atelier met l'emphase sur ce sujet : comprendre les avantages du numérique, dédramatiser internet, apprendre à naviguer en sécurité avec son enfant et être conscient des avantages d'internet. Le troisième atelier, sur la prévention numérique, vise à savoir prévenir et identifier les dangers possibles du numérique et comprendre le rôle des parents pour avoir des repères.

Ce que je dis souvent à propos du numérique, c'est qu'il faut s'affranchir de la technique et des risques potentiels pour pouvoir en jouir pleinement. Les risques en matière de numérique sont nombreux :

- les risques techniques : virus, piratage, arnaque
- les risques informationnels et politiques : on ne compte plus les campagnes présidentielles ou législatives perturbées par des techniques d'influence sur les réseaux
- les risques cognitifs : on a aujourd'hui des générations de jeunes et d'enfants qui sont de moins en moins disponibles et qui ont des capacités d'attention qui baissent. C'est aussi lié à notre utilisation numérique
- les risques psycho-sociaux : une exposition à des contenus choquants, une addiction et – on l'a vu récemment de manière tragique – le cyber-harcèlement
- les risques sur la santé : posture, troubles oculaires

- les risques socio-économiques, avec une inégalité de répartition. On le voit aussi chez les seniors.
- les risques éthiques : protection des données personnelles, e-réputation et respect d'autrui dans sa vie privée. Je rappelle que nos données personnelles sont données, au mieux à des entreprises privées américaines (les GAFAM), au pire à l'Etat chinois qui les donnent aux BATX.
- les risques écologiques : l'impact de la pollution numérique sur la pollution environnementale qui est cinq fois plus élevé que celle de l'aviation

Je me permets aussi de prendre la parole sur un sujet dont on a peu l'occasion d'aborder en conseil municipal mais qui est très important : l'algorithme utilisé pour les réseaux sociaux et pour lesquels les parents doivent être entendus et accompagnés. J'ai connu une époque, quand j'avais 10 ans, où l'organisation des informations sur les réseaux sociaux se faisait de manière chronologique. Une photo postée le 14 mai apparaissait avant une photo postée le 13 mai ; aujourd'hui – je cite les mots de l'ancien président de Facebook – les réseaux sociaux exploitent une faille de la psychologie humaine. En résumé, cela repose sur le principe de Skinner : dans un groupe de pigeons, si l'on donne de la nourriture à un pigeon, il mangera de façon mesurée ; si on prend un deuxième groupe de pigeons et que l'on remplace la nourriture par du plastique, le pigeon va s'arrêter de manger après avoir mangé un morceau de plastique ; dans un troisième groupe, si l'on donne de la nourriture et du plastique, le pigeon va picorer démesurément. C'est exactement ce qu'il se passe avec nos réseaux sociaux : une bonne information, une mauvaise information, organisées à vitesse grand V et avec un risque appuyé sur l'algorithme de TikTok.

J'ai également voulu prendre la parole car il y a des écueils à éviter à propos du numérique et de la parentalité liée au numérique :

- s'exclure du numérique. Dans beaucoup de métiers, dont le mien, la différence se fait en cette capacité d'apprendre avec internet. Personnellement, je vois les compétences techniques d'une personne à sa capacité à s'auto-former pendant et après les études
- croire qu'internet est un espace sûr et faire confiance en son enfant dans son utilisation d'internet. Il faut que les parents soient formés pour qu'eux-mêmes connaissent les risques et les dangers, et transmettent une éducation à leurs enfants.

Je voulais rappeler les nombreux risques de l'utilisation du numérique, donc je me félicite que cette délibération puisse être votée. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour ces utiles rappels. Avant de redonner la parole à Bénédicte DAGEVILLE, je voudrais informer notre assistance que nous organisons chaque année une réunion avec tous les chefs d'établissement (collèges et lycées) pour travailler collectivement sur des sujets de prévention et ces échanges nous conduisent à traiter des questions sur le thème du numérique, des écrans, ou de l'addiction aux réseaux sociaux et leur place envahissante et douloureuse dans la vie des élèves. Nous travaillons ensemble sur ces problématiques car il ne s'agit pas d'une compétence exclusive des deux parties mais il nous semble plus intéressant de travailler de façon cohérente. On associe également la Police nationale à ce travail. Je donne la parole à Bénédicte DAGEVILLE. »

Mme DAGEVILLE : « Merci M. le Maire. Pour répondre à Jean-Christophe MARTIN qui nous interrogeait sur le montant des subventions, ces subventions répondent à des appels à projets donc les montants dépendent des demandes des associations. De plus, la Ville n'est pas le seul financeur de ces projets, la CAF cofinance également. Nous n'avons pas reçu d'alerte sur le fait qu'il manquerait un certain montant pour mener à bien les projets de ces associations, donc a

priori il n'y a rien d'inquiétant pour le moment. Ces associations ont les reins solides, ce sont des grosses structures.

J'aimerais remercier mon collègue Aymeric DE TARLÉ pour son intervention très complète et très pertinente sur la question des écrans. J'en profite pour valoriser ce qu'il se fait aussi au sein de la DFPE : les professionnels de la DFPE ont aussi accès à des formations sur les questions de prévention et d'éducation aux dangers du numérique, animée notamment par une docteure en neuropsychologie et directrice de recherches au CNRS. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Les sommes que vous aviez identifiées étaient peut-être des sommes de subventions cumulées l'année dernière et il se peut que ces associations ont d'autres projets qui seront également financés. C'est en tout cas tout le mal que je leur souhaite car elles font un bon boulot. Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	30	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2023 DFPE 160 – Généralisation à l'ensemble des établissements municipaux des conseils de parents et des conseils d'établissement et modification des règlements intérieurs types proposés aux arrondissements

M. le Maire : « Il s'agit d'une pratique de longue date dans le 11^e. Je donne la parole à Bénédicte DAGEVILLE. »

Mme DAGEVILLE : « Tout est presque dit dans le titre du projet de délibération. La Ville de Paris avait mis en place en 2006 les conseils de parents et conseils d'établissement. Les conseils de parents sont des instances d'échanges et de partage entre les familles parisiennes et les professionnels des établissements d'accueil de la petite enfance. Ils servent à organiser l'expression et la participation des parents, et à veiller à la bonne circulation des informations. Ces conseils sont présents dans la majorité des arrondissements, notamment dans le 11^e. Nous avons même organisé deux conseils de parents différents – un conseil du Nord et un conseil du Sud, dont la frontière est le boulevard Voltaire – pour faciliter la prise de parole et la participation des parents dans ces instances. Le cadre du 11^e, qui existait avant cette délibération, correspond aux attentes de cette dernière, le fonctionnement demandé était déjà mis en place.

J'en profite pour remercier Dominique KIELEMOËS qui avait travaillé sur le sujet lors du précédent mandat. Quand j'ai pris cette belle délégation, j'ai eu le plaisir de pouvoir continuer à faire vivre ce fonctionnement. Merci beaucoup. »

M. le Maire : « Merci. M. Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Nous soutiendrons cette délibération mais nous avons quelques petites remarques et questions totalement constructives. La première remarque est sémantique : si la délibération parle de généralisation – et c'est assez logique – l'exposé des motifs

parle en revanche d'« incitation » et utilise la forme conditionnelle, ce qui interroge sur le caractère impératif de ces conseils dans tous les arrondissements.

Puis nous avons deux questions portant sur le fond. Les retours d'expérience très favorables des arrondissements, notamment du 15^e qui fut l'un des pionniers de cette expérimentation, nous incitent à aller plus loin et c'est une bonne chose. À l'inverse, d'autres voix dans d'autres arrondissements font entendre le possible risque que ces structures imposent un rapport direct entre les parents, les établissements et la DFPE, en contournant le niveau de l'arrondissement. Et d'autres pointent une possible lourdeur du dispositif. Quel est l'avis des directeurs d'établissement sur ce sujet ? Est-ce qu'ils estiment avoir besoin d'une telle structure ? Comment jugent-ils le dispositif tel qu'il a été expérimenté ? Je pense que ce serait une donnée intéressante à nous transmettre. Sans malice aucune, je tiens à le préciser. »

M. le Maire : « Merci. Bénédicte DAGEVILLE pour vous répondre. »

Mme DAGEVILLE : « Effectivement, le titre de la délibération parle de « généralisation ». Je parle sous le contrôle de Patrick BLOCHE qui a une vision plus globale de la situation parisienne que moi. Mais cette compétence reste toujours à la main des arrondissements au final, donc cette délibération vise à essayer d'uniformiser les pratiques parisiennes, car il est évidemment souhaitable d'avoir une certaine uniformité sur un même territoire, mais elle n'est pas contraignante pour chaque arrondissement.

Concernant le fait que les conseils de parents pourraient instaurer un cadre qui contourne la mairie, ce n'est pas du tout ce que l'on observe dans le 11^e arrondissement. Ces conseils de parents se pratiquaient déjà depuis plusieurs années et les échanges étaient déjà assez fluides et encadrés. Le fait que les parents envoient l'ordre du jour à la Mairie quinze jours avant la tenue du conseil des parents et que ce dernier se déroule en mairie permet aux participants d'avoir des échanges fluides sans que l'un ou l'autre soit contourné.

Quant à l'avis des responsables d'établissements, nous avons toujours des échanges constructifs avec ces derniers, ce qui permet de faire remonter des sujets généraux. On ne parle pas que d'un seul établissement mais de sujets qui concernent plusieurs établissements : alimentation, accueil des parents, entrée des parents dans la crèche. Cela a été notamment très utile au moment de la pandémie, lorsque les parents ne pouvaient plus rentrer dans les crèches. C'est une instance qui a eu une importance toute particulière pour favoriser le dialogue et les échanges, et c'est toujours le cas aujourd'hui. Je remercie d'ailleurs les responsables d'établissement qui participent toujours aux conseils de parents, leur présence est évidemment indispensable et rend ces échanges très pertinents. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Avant de passer au vote, j'informe que Nelly GARNIER a laissé son pouvoir à Jean-Christophe MARTIN, mais comme nous ne sommes plus en période Covid, un élu ne peut posséder qu'un seul pouvoir. Vous voterez donc pour Nelly GARNIER et non plus pour Aurore MOUYSET-NOZERAND. Qui vote pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	30	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2023 DASCO 93 – Modalités d'attribution des dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics

M. le Maire : « Nous allons faire une présentation groupée des projets 2023 DASCO 93, 94, 91 et 95 puisqu'ils portent sur le même sujet, les dotations de la Ville et des modalités d'attribution de ces dotations pour des actions éducatives dans les collèges publics. Je vais donner la parole à Jérôme MEYER pour les présenter avant notre débat. »

M. MEYER : « Je vous remercie M. le Maire. Ces quatre délibérations ont une certaine logique entre elles. La 2023 DASCO 91 a en plus la particularité d'être une spécificité au collège Voltaire. En effet, se situant au sein d'une cité scolaire avec le lycée, le collège est géré un peu différemment : c'est la Région qui gère l'ensemble et la Ville de Paris donne une dotation pour le collège dont elle a la responsabilité.

Jusqu'à présent, nous avons un système de dotations qui étaient regroupées en quatre catégories et qui étaient forfaitaires quel que soit le collège et quel que soit le nombre d'élèves présents. Le projet 2023 DASCO 93 introduit un nouveau mécanisme d'attribution des dotations, qui varieront en fonction du nombre d'élèves présents. Il n'y aura plus quatre, mais cinq catégories basées sur les critères suivants : l'indice de positionnement social des familles, le taux de boursiers dans l'établissement et les résultats aux épreuves du Brevet. Il faut également noter deux évolutions :

- En plus de la dotation attribuée à chaque collège, l'établissement aura la possibilité de répondre à des appels à projets, ce qui permettra de leur donner des dotations complémentaires de 1500 euros par projet.
- Pour faciliter la gestion budgétaire et comptable des collèges, la dotation, qui était jusqu'à présent attribuée par année scolaire, le sera maintenant par année civile, ce qui simplifiera la tâche des agents comptables des collèges.

La 2023 DASCO 94 précise les nouveaux taux. Lorsqu'on modifie les taux, il y a des gagnants mais il peut aussi y avoir des perdants. La 2023 DASCO 95 va donc rééquilibrer pour les « perdants » en donnant une compensation qui se divise en deux volets :

- passer d'un mécanisme sur une année scolaire à un mécanisme sur une année civile
- la dotation sera identique à celle versée précédemment : par exemple, le collège Alain Fournier recevait 17.500 € de dotation avec l'ancien système ; dans le cadre de la 2023 DASCO 94, il recevra 7.462 €, et dans le cadre de la 2023 DASCO 95, 10.038 € (7000 € pour le passage de l'année scolaire à l'année civile ; 3038 € pour le maintien du niveau antérieur de la dotation).

J'espère que les choses paraissent un peu plus claires avec cet exemple. Je vous remercie. »

M. le Maire : « C'est vrai qu'il s'agit d'une matière complexe. Bénédicte DAGEVILLE a demandé la parole. »

Mme DAGEVILLE : « Merci M. le Maire. Le projet de délibération propose de faire évoluer la dotation forfaitaire en faisant un forfait éducatif à l'élève, c'est-à-dire une dotation qui serait proportionnelle au nombre d'élèves dans chaque établissement, et variable selon la situation sociale et scolaire de l'établissement. Nous ne sommes pas défavorables à ce principe, cependant il y a plusieurs difficultés dans cette délibération.

D'abord, l'enveloppe allouée aux dotations des collèges est constante alors que cela fait deux ans qu'on connaît une inflation assez conséquente, et maintenir une enveloppe constante en période de forte inflation, c'est donc réduire les moyens alloués aux collèges.

Puis, vous l'avez dit, il y a des gagnants et des perdants dans ce nouveau calcul basé sur les effectifs. Ce sont 57 collèges qui sont perdants, ce n'est pas un petit nombre. Il n'est pas acceptable que les montants des subventions aux collèges baissent. Vous avez cité le collège Alain Fournier. J'étais au conseil d'administration de cet établissement le 4 juillet dernier et la gestionnaire a présenté à l'ensemble du conseil d'administration les nouvelles modalités d'attribution des dotations de fonctionnement aux collèges. Elle s'est émue de la possibilité d'une baisse du montant de cette dotation et les membres du conseil ont alors partagé leur incompréhension face à cette situation.

En introduction de cette séance, nous avons eu une discussion sur le service public d'éducation. On a fait état de ses difficultés actuelles, on a aussi pointé le fait que le gouvernement favorise largement l'enseignement privé. Aujourd'hui, toute décision de la Ville de Paris qui viendrait diminuer les subventions aux établissements publics d'enseignement serait inacceptable et irait à rebours des engagements communs que nous avons pris ensemble.

À la question du volume des subventions, s'ajoute un autre point important auquel nous nous opposons : cette délibération veut ajouter une part variable au financement des collèges, une part variable sur projet, avec des projets qui devront être conçus par les collégiens et collégiennes, et présentés par ces derniers à un jury de la Ville de Paris dans le cadre des priorités éducatives de la Ville. Cette disposition nous pose problème, un problème un peu récurrent mais que je ne vais pas contourner : la territorialisation des politiques éducatives. Nous avons bien pris la précaution – je vous remercie d'ailleurs M. MEYER pour vos mots lors de votre communication – pour dire que tout ce qui était du pédagogique relevait du cadre national de l'Education Nationale. Or, les projets seront jugés sur un cahier des charges établi par la DASCOS, les priorités et les modalités de candidature seront également établies par la DASCOS, et il n'y a pas mention de co-portage avec l'Education Nationale dans la délibération. C'est donc la Ville qui jugera des contenus pédagogiques des projets. Ceci n'est pas acceptable, ce n'est pas le rôle de notre collectivité.

S'il y a un jury et des lauréats, cela signifie qu'on mettra en concurrence les projets des collèges, voire au sein d'un même collège. La délibération explique donc qu'il y aura des projets qui ne seront pas reçus et des élèves de 11-15 ans potentiellement déçus. Que va-t-on enseigner aux élèves à travers ce dispositif avec ses appels à projets et ses jurys ? Que les meilleurs, ceux qui ont été plébiscités par un jury, obtiendront le droit de voir leur projet se réaliser alors que les autres, ceux qui ont échoué, les perdants, n'auront pas le droit d'avoir leur projet financé. Qui va gérer la déception des élèves ? Les équipes enseignantes ? Cette logique de projets et de jury va formater les élèves à un fonctionnement managérial, qui est très éloigné des objectifs d'émancipation de l'école publique. D'ailleurs, la délibération a un présupposé lourd que je récusé complètement, qui dit qu'il faut cette mise en concurrence pour impliquer les jeunes. La délibération ne parle pas d'élèves mais de jeunes, il est peut-être là le hiatus. C'est un biais qui est tout à fait contestable. Pour impliquer les élèves, faites confiance aux enseignants ! Ils savent construire des projets pédagogiques et impliquer les élèves.

Autre point que je voudrais soulever sur cette question du jury et des appels à projets : il y a fort à parier que les élèves qui présenteront les projets seront ceux qui ont déjà les codes de l'exercice. À 11, 12, 14 ou 15 ans, on ne sait pas monter un projet, cela ne vient pas de soi. Soit on est aidé par sa famille, parce qu'elle a le capital social et culturel qui permet de le faire, soit on est aidé par ses enseignants qui se dévoueront pour faire réussir leurs élèves et les faire accéder à ces financements. Cela risque d'ailleurs d'ajouter aux enseignants un temps de travail assez considérable en plus de leur travail habituel, qui est celui d'enseigner, leur cœur de métier. Donc

demander aux enseignants de monter ces projets plutôt que d'avoir le temps et la liberté pédagogique d'enseigner me semble tout à fait contreproductif.

Lors de la présentation du dispositif au conseil d'administration du collège Alain Fournier, les enseignants se sont demandé pourquoi ce dispositif était présenté au même moment que la mise en œuvre du Pacte Enseignant par le gouvernement Macron, celui du « travailler plus pour gagner plus », qui veut inciter les enseignants à augmenter leur temps de travail pour voir leurs rémunérations augmenter.

Au regard de tous les éléments que j'ai pu soulever, si la 2023 DASCO 93 est maintenue (nous avons demandé son retrait), nous voterons contre, et nous ne participerons pas au vote de la 2023 DASCO 94 qui met en application ces principes. »

M. le Maire : « Merci. M. MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Cette délibération vise à étendre le forfait éducatif à l'élève au financement des actions éducatives. Ce qui pourrait ne ressembler de prime abord qu'à une simple délibération technique et purement comptable, n'est au final pas si anodin pour le fonctionnement de nos collèges. Je rejoins une partie des propos de notre collègue Bénédicte DAGEVILLE.

Alors que la modulation des dotations complémentaires des collèges à l'aune des critères sociaux, tel que c'est le cas depuis trois ans, peut trouver une justification dans les faits (renforcer les moyens là où les disparités sont les plus importantes afin de faire disparaître), les critères sociaux ne peuvent être les seuls – j'insiste sur « seuls » – alpha et oméga de toute la politique éducative parisienne. Nous sommes dès lors en désaccord avec cette proposition de délibération car nous considérons votre copie comme imparfaite. Je ne dis pas qu'elle est fautive, elle est imparfaite, et plus précisément, incomplète, notamment parce qu'elle crée des perdants, comme cela a été rappelé.

Si nous partageons l'objectif de la réussite pour tous les Parisiens et de l'égalité des chances, nous considérons que celui-ci ne peut pas être atteint au travers du seul prisme que vous utilisez dans cette délibération, et j'insiste à nouveau sur « seul ». Il y a d'autres critères à prendre en compte comme les besoins spécifiques des établissements, les filières d'excellence, etc.

C'est pourquoi nous voterons contre la 2023 DASCO 93 et nous nous abstiendrons sur les délibérations 2023 DASCO 94 et 95 qui les mettent en application. »

M. le Maire : « Merci. Nour DURAND-RAUCHER. »

M. DURAND-RAUCHER : « Merci M. le Maire. Les critères sociaux semblent être sur le bon chemin, c'est-à-dire que la part variable semble être indexée à des vrais problèmes et des vraies fragilités, pour notamment orienter notre effort vers les endroits où il y a le plus de boursiers. Mais Bénédicte DAGEVILLE l'a dit au début de son intervention, le plus important est le fait que tout se fait à critère constant, ce qui signifie que l'on a moins d'argent, et cela dans un contexte où il a moins d'argent de manière générale au niveau du public (je ne parle pas dans notre ville mais au niveau national). Si on parle en constant, on perd en fait chaque année de l'argent dans l'Education Nationale et donc l'éducation de nos enfants est moins bonne chaque année.

La part variable qui s'ajuste ne me semble pas le réel problème puisqu'il y a en effet des disparités et des établissements où il y a davantage de besoins. Par contre, ce qui me semble très problématique c'est que l'on n'investisse pas là où on devrait le plus investir, c'est-à-dire sur l'avenir de nos enfants. Donc même si on voit l'intérêt de l'angle qui est pris, le Groupe Ecologiste s'abstiendra sur la délibération 2023 DASCO 93. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je donne la parole à Patrick BLOCHE. »

M. BLOCHE : « La parole à la défense ? J'ai eu l'impression, au cours de certaines interventions, qu'il fallait que je me justifie. Je ne reviendrai pas sur les trois délibérations que Jérôme a présentées de manière très sereine et qui concernent les nouvelles modalités d'attribution des dotations pour les actions éducatives (2023 DASCO 93), les montants des dotations aux collèges pour l'année 2024 (2023 DASCO 94) et l'attribution des dotations de fonctionnement pour la fin de l'année 2023 selon les anciennes modalités, en versant 4/10^e de la somme, et en attribuant ainsi des dotations exceptionnelles pour 2024, compensant les diminutions de dotations pour permettre aux établissements de s'adapter aux nouvelles règles (2023 DASCO 95). La cohérence entre ces trois délibérations tient dans le fait de fixer de nouvelles modalités tout en compensant pour que les dotations soient maintenues durant l'année scolaire 2023-2024 pour les collèges du 11^e arrondissement, du moins pour ceux qui ont connu la plus forte baisse. Jérôme l'avait très bien expliqué avec le cas du collège Alain Fournier.

Cette modification des modalités d'attribution des dotations pour les actions éducatives n'est pas une lubie de l'adjoint à l'éducation de la DASCO. Il s'agit d'une demande des organisations représentatives des chefs d'établissement, notamment le SNDPEN - Syndicat National des Personnels de Direction de l'Éducation Nationale, car les modalités précédentes étaient particulièrement injustes : la dotation par élève pouvait varier au plus du double pour des établissements de même niveau de composition sociale. Les chefs d'établissement ont donc eu raison de nous alerter parce qu'il n'y avait pas de raison à cette situation. Nous avons travaillé avec le représentant de ces chefs d'établissement et nous avons visé trois objectifs.

Le premier, qui a été le plus commenté, est de rendre les dotations plus égalitaires pour les établissements sociologiquement similaires, en passant d'une logique de dotations par établissement, quel que soit le nombre d'élèves, à une dotation par élève – dans un contexte de baisse de la démographie scolaire – et en s'appuyant sur l'indicateur collège de la Ville, calculé tous les ans, et non plus sur le classement académique qui n'a plus évolué depuis plus de dix ans. L'indicateur collège de la Ville, c'est 30% d'IPS (indice de position sociale), 30% de taux de boursiers et 40% de notes écrites au Brevet.

J'en arrive aux conséquences, notamment dans le 11^e arrondissement et M. le Maire a eu raison de m'alerter sur un point, c'est son rôle. Depuis quelques années, il est observé une homogénéisation des IPS des collèges du 11^e, avec une augmentation des IPS des collèges considérés précédemment comme défavorisés ou très défavorisés :

- Les collèges Anne Frank (IPS 125) et Beaumarchais (IPS 127,8) étaient déjà considérés comme favorisés et sont classés en niveau 3 (sur 5) sur l'indicateur collège de la Ville.
- Le collège Pilâtre de Rozier (IPS 119,6) était considéré précédemment comme favorisé et était classé en niveau 4 comme les collèges Voltaire (IPS 124,3) et Alain Fournier (IPS 118).
- Le collège Lucie et Raymond Aubrac est celui qui a connu la plus grande augmentation de son IPS parmi les 114 collèges de Paris (IPS 118) et il se trouve classé en niveau 4.

Si vous prenez les IPS des collèges du 11^e arrondissement, qui vont de 118 (Alain Fournier) à 127,8 (Beaumarchais), vous pouvez constater cette homogénéisation des collèges. Pour rappel – s'il le fallait, puisqu'il y a évidemment des heureux dans cette affaire – le niveau moyen IPS des collèges publics parisiens est de 105. L'IPS le plus bas est celui du collège Lucie et Raymond Aubrac, à 118, soit bien au-dessus de la moyenne.

Je ne le conteste pas, ces modifications sociologiques ont amené une diminution des dotations aux collèges Voltaire, Alain Fournier, et Lucie et Raymond Aubrac. Je ne veux pas considérer qu'il y a des perdants et des gagnants mais, comme l'a très bien noté Bénédicte DAGEVILLE, le problème est que cela se fait à enveloppe constante. On ne pourra pas régler ce problème ce soir mais je demande aux groupes de la majorité municipale de m'aider à porter le sujet lors de la discussion budgétaire où je ferai une demande d'augmentation de plusieurs centaines de milliers d'euros de la dotation aux collèges, pour qu'il n'y ait pas de gagnants ou perdants dans le cadre de ces nouvelles modalités d'attribution. C'est la raison pour laquelle, à titre conservatoire, nous avons établi un système de compensation pour que les collèges qui ont vu le montant de leur dotation baisser puissent – et c'est la logique des trois délibérations – avoir un maintien de leur dotation. Mais elle ne pourra être maintenue sur le moyen terme qu'à partir du moment où le budget 2024 le prévoit. Je vais le porter à l'arbitrage et si jamais je ne le gagne pas, je sais que les représentants des trois groupes de la majorité municipale seront mobilisés.

Le deuxième objectif est de favoriser l'engagement des collégiens et collégiennes en leur permettant d'élaborer des projets. J'avoue que j'ai été moins convaincu par les arguments de Bénédicte DAGEVILLE. Nous souhaitons mettre en œuvre une démarche participative, une enveloppe de 171.000 € (sur 1,4 millions) est réservée au financement des projets conçus et portés par les élèves, à hauteur de 1500 € par projet. L'enveloppe a été calibrée pour 114 projets, correspondant à un projet par collège. Un cahier des charges de l'appel à projets est en cours de discussion. La DASCO ne le fait pas toute seule, les chefs d'établissement sont également impliqués et ce cahier des charges sera évidemment en lien avec les priorités fixées dans le PEDT (Projet Educatif de Territoire), qui associe la Préfecture, l'Académie, la Caisse d'Allocation Familiale de Paris et la Ville.

L'appel à projet est vraiment conçu comme un outil pédagogique pour permettre une émancipation des jeunes et notamment de ceux qui en ont justement le moins l'habitude et qui n'ont pas les codes. Les collégiennes et collégiens pourront présenter leur projet devant un jury en janvier prochain, pour un déroulement des projets de février à juin. Ils seront accompagnés par les établissements, les équipes d'Action Collégiens et le Bureau des actions et des projets pédagogiques et éducatifs de la DASCO.

Je trouve cela très enthousiasmant et je voudrais vraiment vous faire partager cet enthousiasme pour répandre cette culture du projet. Je connais l'équipe enseignante du collège Alain Fournier, donc je ne suis pas surpris qu'elle puisse suspecter de ma part une sorte de penchant macroniste. J'affirme que cela n'a aucun rapport avec le Pacte Enseignant ou la culture du projet porté par l'actuel gouvernement et par le Président de la République.

Enfin, le troisième objectif est d'harmoniser les procédures et simplifier la gestion pour les collèges et la DASCO. Les dotations des collèges se feront sur l'année civile, comme c'est le cas des budgets des collèges. Cette dotation était la dernière à être établie sur l'année scolaire.

Je suis désolé d'avoir été long mais je voulais en profiter pour prendre des engagements devant mon Conseil d'arrondissement avant de les prendre devant le Conseil de Paris. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour ces éléments parce que les descriptifs un peu techniques de ces délibérations pouvaient susciter quelques interrogations. On voit que nous ne sommes pas encore arrivés au bout du chemin mais la voie est tracée pour permettre de sauvegarder les dotations de nos différents collègues.

On peut se réjouir du fait que les IPS ont pu évoluer favorablement mais ce sont des indicateurs moyens qui ont une fâcheuse tendance à oublier ceux qui sont en bas de l'échelle quand de très hauts revenus existent dans nos quartiers. C'est cette mixité sociale qui fait aussi le charme du 11^e arrondissement. Donc notre préoccupation est de ne laisser personne au bord de la route, il ne faut pas que l'on oublie que certains élèves viennent de familles un peu moins aisées. Vous avez indiqué dans votre propos que l'indicateur de la Ville retient pour 30% le nombre de boursiers, ce qui corrige un peu cet effet « moyennant » de l'IPS. Je sais qu'il n'y a pas d'indicateur parfait mais c'est bien d'avoir cette préoccupation. Nous serons vigilants et nous nous bataillons lors du débat budgétaire pour que les moyens alloués permettent de pérenniser ces dotations.

Je propose de passer au vote du projet 2023 DASCO 93. Qui s'abstient ? Le groupe Ecologiste du 11^e. Qui est contre ? Le groupe Communiste et Citoyen et le groupe Changer Paris. Qui est pour ? Le groupe Paris 11 en commun et Grégory MOREAU. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 4	
Nombre de votants : 25			
Abstentions	5	NPPV	0
POUR	19	CONTRE	6
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2023 DASCO 94 – Dotations de la Ville de Paris (1.402.000 euros) pour les actions éducatives des collèges publics

M. le Maire : « Qui s'abstient ? Le groupe Ecologiste du 11^e et le groupe Changer Paris. Qui est pour ? Le groupe Paris 11 en commun et Grégory MOREAU. Qui est contre ? Personne. Le groupe Communiste et Citoyen ne prend pas part au vote. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 4	
Nombre de votants : 25			
Abstentions	7	NPPV	4
POUR	19	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2023 DASCO 91 – Dotations révisées (19.204.00 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs en collège

M. le Maire : « Qui s'abstient ? Le groupe Ecologiste du 11^e. Qui est contre ? Le groupe Changer Paris. Qui est pour ? Le groupe Paris 11 en commun, le groupe Communiste et Citoyen, et Grégory MOREAU. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 4	
Nombre de votants : 25			
Abstentions	5	NPPV	0
POUR	23	CONTRE	2
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2023 DASCO 95 – Dotations (662.347 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs des collèges publics

M. le Maire : « Qui s'abstient ? Le groupe Changer Paris. Qui est pour ? Le groupe Paris 11 en commun, le Groupe Ecologiste du 11^e, le groupe Communiste et Citoyen, et Grégory MOREAU. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	2	NPPV	0
POUR	28	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2023 DAC 162 – Subventions (450.650 euros) et conventions ou avenants à convention pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'Olympiade Culturelle

M. le Maire : « La parole est à Emma RAFOWICZ. Je précise que Patrick BLOCHE, Dominique KIELEMOËS, Chloé SAGASPE et moi-même, nous nous déporterons du vote de la subvention pour la Maison des métaux. »

Mme RAFOWICZ : « Merci M. le Maire. Cette délibération est à la fois singulière et habituelle pour notre Conseil d'arrondissement. Nous évoquons chaque année le dispositif « L'Art pour Grandir » qui nous permet d'avoir des résidences d'artistes dans les collèges parisiens. Cette année, ce dispositif évolue pour joindre l'Olympiade Culturelle. 72 résidences artistiques avec 53 structures culturelles sont planifiées dans ce cadre, dont 5 dans le 11^e arrondissement :

- la Maison des métaux, dans le collège Lucie et Raymond Aubrac
- l'association LGBT Dance Pride Off, dans les collèges Alain Fournier et Voltaire
- l'Atelier des Artistes en Exil, dans le collège Pilâtre de Rozier
- La Maison Européenne de la Photographie, au collège Pilâtre de Rozier
- Le Mouffetard-Théâtre de la Marionnette, dans le collège Pilâtre de Rozier

Je vous remercie de porter un avis favorable à cette délibération. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Jean-Christophe MARTIN a demandé la parole. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Ne voyez de ma part nul grief contre la globalité des programmes de l'Art pour Grandir/Olympiade Culturelle car ce sont des programmes très intéressants. Nous avons besoin d'art quel que soit notre âge, nous avons besoin de l'art qui nous ouvre l'esprit, qui nous fait réfléchir, qui nous émerveille, et ces programmes y contribuent. Au moins, ce sera dit.

Néanmoins, peut-on tout faire au nom de l'art ? Cela pourrait être un sujet du Bac de philosophie. Ainsi, dans cette délibération, le soutien au projet de LGBT Dance Pride Off a attiré mon attention. En effet, si on lit la fiche de présentation, l'objet de l'association est de, je cite, « *promouvoir et faire connaître au plus grand nombre la culture alternative LGBT (Pourquoi « alternative » et non la culture tout court ?) ; lutter contre les discriminations en mettant ces cultures en avant ; conseiller les structures qui le souhaitent sur ces cultures* ». Nous sommes là dans l'art qui ouvre l'esprit, rapproche les êtres humains, insiste sur ce qui nous rassemble – vous en parliez avec beaucoup de sincérité samedi dernier M. le Maire –, lutte contre les préjugés qui ne servent à rien d'autre qu'à nous diviser, pour rien et avec parfois des conséquences tragiques. Donc jusque-là, mon soutien est plein et entier.

Les choses se gâtent un peu quand on en vient au projet soutenu par le projet de délibération. Je cite toujours la fiche de synthèse : « *accompagner des adolescents dans leur quête de soi, en leur donnant des outils artistiques et en les questionnant sur eux-mêmes et les autres* ». Nous sommes dans l'art qui fait réfléchir et c'est toujours bien. En revanche, « *déconstruire les systèmes d'oppression liés au genre et à la sexualité d'un point de vue intersectionnel* » ? J'ai mis du temps à comprendre la phrase. On tombe totalement dans le délire « woke », celui qui vire au grand n'importe quoi. Si cette fascination pour le mouvement woke est la nouvelle marque de fabrique de la nouvelle gauche NUPES, la gauche Trumpiste et son « Make la gauche great again », alors je préfère l'ancienne, celle de Jaurès, que j'ai appris à respecter durant mon enfance.

Nous demanderons un vote séparé sur cette association, mais nous soutiendrons toutes les autres. »

M. le Maire : « Merci. Y a-t-il d'autres demande de parole ? Dominique KIELEMOËS. »

Mme KIELEMOËS : « Ce qui me gêne dans vos propos, M. MARTIN, c'est que tout en parlant de tolérance, de lutte contre la discrimination et d'ouverture d'esprit, vous dites qu'il ne faut pas en faire trop non plus. Comment voulez-vous lutter concrètement, de façon pragmatique et au quotidien contre le harcèlement ? On sait que la plupart des jeunes adolescents qui ont mis fin à leurs jours l'ont fait parce qu'ils se sentaient mal dans leur vie, dans leur corps, dans leur sexualité. Quand on est adolescent et qu'on se questionne sur soi, cela peut prêter à harcèlement.

Non, il n'est jamais trop tôt pour en parler et ce n'est jamais trop. Oui, il faut y aller franchement et déconstruire les images qu'on a depuis notre enfance. Soit on est pour la tolérance, contre la discrimination, contre la LGBT-phobie et on vote pour cette délibération, soit on vote contre cette délibération et on assume son identité politique. »

M. le Maire : « Merci pour ce juste rappel à l'ordre. Christophe HARNOIS a également demandé la parole. »

M. HARNOIS : « Je vais évidemment dans le sens des propos de Dominique KIELEMOËS. Je suis toujours abasourdi par votre argumentaire sur certaines délibérations. Je pense qu'on ne fera jamais assez dans les établissements scolaires pour lutter contre le harcèlement, pour aider les jeunes qui sont différents dans leur sexualité et les aider à pouvoir mettre des mots sur ce qu'ils

ressentent, pour éviter des drames qui sont terribles. Je pense qu'il y a une véritable différence entre nous, dans le sens où l'on est porteurs de ce mouvement progressiste, humaniste et de lutte ferme contre les discriminations, quelles qu'elles soient. Et pour éviter que des jeunes ne se perdent rapidement parce qu'ils n'ont pas d'aide.

Il faut soutenir ce genre d'action. Elles sont indispensables pour les jeunes qui se posent des questions sur leur sexualité ou qui vivent d'autres types de harcèlement ou d'agression. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Mme KIELEMOËS, je ne vous permets pas de remettre en cause la sincérité de ce que j'ai dit. Comme très probablement d'autres autour de cette table, mais peut-être pas pour les mêmes raisons, je sais ce qu'est le harcèlement scolaire, je m'en souviens. Je ne vous permets pas de remettre en cause ce que j'ai dit.

On n'en fera jamais assez, mais en faire ne dispense pas de le faire bien. On considère juste que ce n'est pas le bon vecteur. C'est tout. »

M. le Maire : « Comme sur d'autres sujets, ce n'est jamais le bon endroit, le bon moment ou le bon projet, alors que le besoin est béant. Il s'agit d'initiatives qui peuvent faire du bien – c'est tout du moins leur objectif – à des jeunes qui ne vivent pas bien, et elles n'enlèvent rien aux autres, elles n'imposent rien à personne. On sait très bien qu'en la matière, il ne sert à rien d'imposer quoi que ce soit. Ces projets essaient simplement de donner plus de chances de s'épanouir à des gamins qui ont la tête sous l'eau. C'est un objectif que l'on porte aussi donc je regrette que cela ne fasse pas l'unanimité. Mais ça n'affaiblira pas notre détermination pour le faire. Emma RAFOWICZ pour répondre. »

Mme RAFOWICZ : « M. MARTIN, je n'aimerais pas vous laisser dire des choses qui sont fausses. En l'occurrence, vous avez commencé votre intervention en évoquant votre intérêt pour l'art et la culture, pour finalement nier peut-être ce que la lutte pour l'égalité et contre les LGBTphobies avaient à faire avec la culture. La Ville de Paris et la Mairie du 11^e arrondissement sont particulièrement mobilisées sur ces questions car, je crois que vous le savez, il y a eu une augmentation de 12% de crimes et délits anti LGBT en 2021, plus de 2100 crimes et délits enregistrés par les forces de l'ordre à l'encontre des personnes LGBTQIA+. Je n'ai pas peur de dire cet acronyme en entier, même si cela vous fait bien rire. Mais seule 1 personne sur 5 ose aller voir la police pour porter plainte. 53% de ces violences ont lieu en milieu urbain donc cela veut dire que nous sommes concernés en tant qu'élus parisiens et que tout ce que nous faisons doit être rappelé comme étant utile.

Il y a aussi une augmentation de la transphobie, SOS Homophobie le rappelle chaque année : un quart des personnes qui ont témoigné de transphobie ont aussi moins de 25 ans. Cela concerne des jeunes donc parler du sujet à des collégiens est important. De plus, 47% des violences anti-LGBT sont perpétrés en groupe donc nous avons raison de faire le lien avec la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire.

De tout temps, l'art a été un espace pour l'expression des personnes isolées et exclues. Quand on parle de culture LGBT, je dois vous rappeler que le 11^e arrondissement a toujours été précurseur dans la mise en avant de ces cultures LGBT. Quand on organise des bals voguing, inspirés de la culture américaine et de « Paris is Burning », on parle d'une culture dont nous sommes fiers dans le 11^e. À l'occasion du mois des fiertés, quand nous faisons en sorte que des artistes, des comédiens, des chanteurs, des groupes LGBT se produisent dans notre arrondissement, nous

exprimons l'importance d'être dans un arrondissement qui n'essaye pas uniquement de contrer la LGBTphobie à coups de slogans, mais qui réitère sa fierté d'être un arrondissement qui a toujours porté le sujet de l'égalité au cœur de son action politique. Il vous suffit de vous rendre dans la cour de cette mairie pour savoir que la Mairie du 11^e, sous l'impulsion des maires de gauche qui se sont succédés, a toujours été à la pointe des combats pour l'égalité, pour le PACS, pour le mariage pour tous, et nous continuerons de l'être.

Je vous avoue que lorsque j'ai découvert votre inscription sur ce projet de délibération, j'ai dit à mes collègues du groupe Paris en Commun ce que je pensais allait être votre propos et que je ne l'espérais pas. Et vous l'avez dit. Ce que j'ai envie de dire aux citoyennes et citoyens du 11^e, c'est qu'ils ont des alliés dans cette Mairie et ils sont majoritaires. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Nous allons passer au vote de la subvention pour la Maison des métallos. Je rappelle les déports de Patrick BLOCHE, Dominique KIELEMOËS, Chloé SAGASPE et moi-même. Qui est pour ? Unanimité. »

Résultat du vote – Maison des Métallos :

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 24			
Abstentions	0	NPPV	4
POUR	24	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

M. le Maire : « Vote de la subvention pour l'association LGBT Dance Pride Off. Qui est pour ? Le groupe Paris 11 en commun, le Groupe Ecologiste du 11^e, le groupe Communiste et Citoyen, et Grégory MOREAU. Qui est contre ? Le groupe Changer Paris. »

Résultat du vote – LGBT Dance Pride Off :

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	28	CONTRE	2
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

M. le Maire : « Vote des autres subventions. Qui est pour ? Unanimité. »

Résultat du vote – Autres associations :

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	30	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2023 DAC 413 – Subventions (13.500 euros) à 6 associations au titre de l'action culturelle locale du 11^e arrondissement

M. le Maire : « La parole est à Emma RAFOWICZ. »

Mme RAFOWICZ : « Merci M. le Maire. Il s'agit de six subventions attribuées à des associations au titre de l'action culturelle locale, plus connues sous le nom de « crédits Bloche ». Nous aidons six structures via ces crédits : Les Contes du Vivant, Les Agents Réunis, I Giocosi, Tout le Monde Dehors !, Les Films M et Mood Production, l'ACP La Manufacture Chanson. J'en profite pour saluer ma collègue Joséphine LANFRANCHI. Le crédit Bloche est en lien avec la programmation que nous avons réalisée toutes les deux à l'occasion de la Fête de la Musique en juin dernier. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Ce seront un peu les mêmes explications et mêmes votes donc je serai un peu plus bref. Je note cependant une différence de degré. À nouveau – mais vous n'écoutez pas, vous vous en fichez – n'y voyez aucun grief contre la culture, c'est seulement une subvention qui m'a interpellée, celle de 2000 € à la compagnie Tout le Monde Dehors ! pour, je cite, « *une relecture décomplexée, critique et dégenrée* » de Roméo et Juliette. Je pense qu'il y aurait peut-être là de quoi voir Shakespeare se retourner dans sa tombe. C'est pourquoi nous demanderons un vote séparé sur cette subvention précisément, sur laquelle nous nous abstiendrons en attendant de voir l'œuvre, auquel cas nous pourrions être amené à voir notre jugement. »

M. le Maire : « Il y avait du monde dans la cour de la mairie pour assister au spectacle ce soir-là. »

Mme RAFOWICZ : « Oui, il y avait énormément de monde, de tous les âges. Ça chantait, ça dansait. Je ne crois pas que William Shakespeare se retournerait dans sa tombe. Quand ses pièces étaient jouées à Londres, il n'y avait pas beaucoup de femmes comédiennes et je crois que Juliette était jouée par un homme en perruque. Alors doit-on penser que c'est du « drag » ? Est-ce que l'Artishow situé dans le 11^e n'est finalement qu'une sorte de succession de William Shakespeare ? Ce n'est pas à moi de le dire, mais je pense que le théâtre a toujours été subversif et que tout ce qui amène les femmes à intégrer le théâtre classique doit être pensé. Si nous devons rester dans une vision classique du théâtre, celle de Corneille, Molière, Shakespeare, ou pire encore, de nos auteurs antiques, je crois que nous ne serions même pas dans une vision dégenrée des choses mais peut-être dans une version travestie. Nous devons continuer à promouvoir William Shakespeare tel qu'il l'était à l'époque. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. On se donne rendez-vous pour retourner à l'Artishow. Je propose que nous passions au vote, en commençant par la subvention pour Tout le Monde Dehors. Qui s'abstient ? Le groupe Changer Paris. Qui est pour ? Les reste de l'assemblée. »

Résultat du vote – Tout le Monde Dehors ! :

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	2	NPPV	0
POUR	28	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

M. le Maire : « Pour les autres subventions, qui est pour ? Unanimité. Merci. »

Résultat du vote – Autres associations :

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	30	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2023 DU 114 – Modification d'une servitude de cour commune au 146 et 148 rue Oberkampf (11^e)

M. le Maire : « La parole est à Patric BLOCHE. »

M. BLOCHE : « Merci M. le Maire. La Ville de Paris a acquis en janvier 2016 l'immeuble situé au 148 rue Oberkampf et 2-4 rue Camille Crespin du Gast, en vue d'y réaliser un programme comportant un équipement pour la petite enfance et une résidence étudiante, contribuant donc à l'intérêt général. L'immeuble a été confié par bail emphytéotique à Paris Habitat-OPH, comme souvent dans ce type d'opération.

La mise en œuvre du projet nécessite la modification d'une servitude réciproque de cour commune qui datait de 1949, et cela pour deux raisons :

- le projet de Paris Habitat comporte une modification à la marge de la hauteur du bâtiment pour permettre de respecter les normes d'isolation thermique imposées par la réglementation, ainsi que des travaux de gros œuvre pour en conforter la structure et le rendre aménageable pour son usage futur.
- le maintien de la servitude limiterait le projet de réhabilitation de l'immeuble situé 2-4 rue Camille Crespin du Gast à une emprise au sol de 50,50 m² pour une surface de plancher de 45,62 m², excluant ainsi de la réalisation du programme de Paris Habitat, 373 m² de surface de plancher du bâtiment existant. Si l'on perd 373 m² uniquement parce que l'on ne modifie pas la servitude, ce serait très dommage.

De plus, cette servitude ne présente plus un intérêt général et relève désormais du seul droit privé compte tenu de l'existence du PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la Ville de Paris. Cette délibération vise à ce qu'il y ait une cession par la copropriété de ses droits sur cette servitude au profit de Paris Habitat. Il a été convenu que la constitution de servitude interviendrait moyennant le paiement par Paris Habitat d'une indemnité forfaitaire de 500.000 €.

Voilà les données de dossier très technique, mais avec des enjeux sur un projet d'intérêt général. »

M. le Maire : « Absolument. Merci beaucoup. Joëlle MOREL a demandé la parole. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. C'est avec un certain soulagement que j'ai lu cette délibération. C'est un soulagement pour les riverains des rues Oberkampf et Crespin du Gast d'apprendre que ce bâtiment, particulièrement délabré et insalubre après avoir été utilisé par un grand nombre de sociétés ces trente dernières années, fera enfin l'objet d'une nouvelle construction. Cette parcelle, préemptée par la Ville de Paris et confiée à Paris Habitat, permettra la construction d'une résidence étudiante, 52 logements locatifs sociaux, et d'un équipement pour la petite enfance. Il s'agit donc d'un beau projet.

Il aura fallu attendre plusieurs décennies suite aux recours de la copropriété mitoyenne qui ont ainsi mis des obstacles. Cela a fini par aboutir à des négociations entre la copropriété et Paris Habitat, les parties ont convenu que la constitution des servitudes interviendrait moyennant le paiement d'une indemnité forfaitaire de 500.000 € par Paris Habitat, une belle somme pour une copropriété.

Je souhaite partager avec vous une interrogation, à laquelle Patrick BLOCHE a peut-être en partie répondu : cela correspond-il à l'achat d'une parcelle de 373 m² ou de 45 m² ? Les plans sont assez compliqués, même des spécialistes avaient du mal à m'aider à les lire. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je redonne la parole à Patrick BLOCHE. »

M. BLOCHE : « Le dossier est effectivement très technique. Mais compte tenu des dispositions – je vais vous épargner le contenu des servitudes de 1949 à cette heure qui commence à être tardive –, si on ne modifiait pas cette servitude, cela limiterait le projet de réhabilitation de l'immeuble situé rue Crespin du Gast à une emprise au sol de 50 m² pour une surface de plancher de 45 m². De ce fait, on perdrait 373 m² de surface de plancher sur plusieurs étages. »

M. le Maire : « Tout à fait. Si vous avez encore des questions techniques, n'hésitez pas à vous rapprocher de Thierry MÉLONI, mon directeur de cabinet, pour obtenir un contact avec la Direction de l'Urbanisme et obtenir des plans plus techniques. On lui souhaite d'ailleurs un prompt rétablissement puisqu'il s'est blessé.

Hélène BIDARD a donné pouvoir à Bénédicte DAGEVILLE. Nous procédons au vote. Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. Ce projet qui a tant traîné va pouvoir se réaliser. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 23		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	28	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2023 DAC 510 – Subvention (9.000 euros) à l'association Génie de la Bastille (11e)

M. le Maire : « J'avais omis le projet 2023 DAC 510 sur lequel il y avait aussi un inscrit. Je donne la parole à Emma RAFOWICZ pour présenter cette subvention récurrente au Génie de la Bastille. »

Mme RAFOWICZ : « Merci M. le Maire. Vous connaissez évidemment très bien le Génie de la Bastille dans l'arrondissement, une association qui réunit une centaine d'artistes, des plasticiens professionnels et amateurs. C'est un acteur historique de notre quartier. Il met très régulièrement à disposition sa galerie située au 126 rue de Charonne.

Cette association est soutenue par la Ville de Paris, avec une subvention récurrente de 9000 € que nous attribuons chaque année. Je tiens à souligner que cette association est en ce moment en petite difficulté, notamment du fait de l'arrêt des subventions venant du Ministère de la Culture,

et que nous sommes donc à leurs côtés pour les soutenir. Cette délibération devait être votée plus tard mais grâce à une mobilisation de la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Paris (DAC) et des élus Carine ROLLAND et Patrick BLOCHE, nous avons pu effectuer une discussion, en lien avec l'association, sur cette délibération un mois plus tôt. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Le Génie de la Bastille fait un travail remarquable et exemplaire depuis 1984. L'association nous aide à découvrir la diversité des démarches artistiques, particulièrement celle des plasticiens et plasticiennes, des sculpteurs et sculptrices, des graphistes, encrés dans les quartiers du 11^e et dans l'Est parisien. L'association se prépare à fêter ses 40 ans tout au long de l'année 2024 et un temps fort est prévue à l'automne 2024. Ils ont également lancé un appel à dons pour les soutenir.

Je souhaite rappeler que le Génie de la Bastille a impulsé les premiers ateliers « portes ouvertes » à Paris, dans le quartier de la Bastille, et a créé des parcours inédits tels que le « Génie des Jardins », que j'ai beaucoup apprécié lors de la précédente mandature en tant qu'élue aux espaces verts. Depuis 2014, grâce à sa galerie au 126 rue de Charonne, l'association fait vivre l'art contemporain en organisant régulièrement des expositions, des ateliers, des workshops, des rencontres avec des artistes, des lectures, des interventions auprès des scolaires. L'association est un acteur historique et sa galerie est devenue un réel poumon artistique puisqu'elle travaille avec une centaine d'artistes.

Je pense que nous partageons tous la volonté de développer les actions culturelles et artistiques dans le 11^e arrondissement, et de permettre la pérennité des actions menées par cette association. Et c'est avec un grand enthousiasme que les élus Ecologistes voteront pour cette subvention.

Je profite de l'occasion pour informer notre équipe municipale et les citoyennes et citoyens qui nous écoutent, qu'une matinée particulière intitulée « Emploi et Culture » sera organisée le 19 octobre prochain en Mairie du 11^e, avec l'aide de la structure coopérative Clara. Ce sera l'occasion de s'interroger sur l'entrepreneuriat culturel, mutualisé, d'aider à répondre aux questions relatives au statut d'artiste, aux contrats de travail dans le monde de la culture, aux droits des artistes et aux droits d'auteur, et à informer sur les moyens de formation sur des outils de gestion efficaces. Alors, longue vie aux artistes et aux acteurs et actrices culturelles ! Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Comme vous l'avez dit, je pense que tout le monde ici soutient très activement le Génie de la Bastille. Etant donné les difficultés qu'ils rencontrent, ils nous ont demandé un rendez-vous. Nous les recevrons avec Emma RAFOWICZ pour faire un point sur leur situation financière qui est effectivement préoccupante.

Patrick BLOCHE ne prend pas part au vote car il est le président d'honneur de cette association. Qui vote pour ? Unanimité. Merci. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24		Nombre de pouvoirs : 4	
Nombre de votants : 27			
Abstentions	0	NPPV	1
POUR	27	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

VOTE GLOBAL DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION SANS INTERVENTION, AVEC DEPORT D'ELUS

2023 DLH 156 - Modification et réitération des garanties d'emprunts finançant des programmes de conventionnement et de création de logements sociaux par ELOGIE-SIEMP (18.176.519 euros)

M. le Maire : « Nous avons fini avec les délibérations avec inscription. Maintenant il nous faut voter séparément sur la 2023 DLH 156 car, étant administrateur d'Elogie Siemp, je me déporte du vote. Qui vote pour ? Unanimité. Merci. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 23		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 27			
Abstentions	0	NPPV	1
POUR	27	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2023 DVD 57 - Soutien aux associations vélo : subventions de fonctionnement (273.500 euros) et d'investissement (194.100 euros) à 25 associations et conventions associées

M. le Maire : « Mme TERLIZZI ne prend pas part au vote pour la Petite Rockette, mais elle est absente. Qui est contre ? Le groupe Changer Paris. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 23		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	26	CONTRE	2
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

VOTE GLOBAL DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION SANS INTERVENTION

M. le Maire : « Nous en venons au vote global sur les autres délibérations non examinées :

- 2023 DDCT 89 Subventions (40.000 euros) à 3 associations au titre de l'intégration et de la Politique de la ville
- 2023 DDCT 96 Subventions (35.000 euros) à 11 associations au titre de l'engagement citoyen et associatif
- 2023 DFPE 124 Subvention (62.114 euros) et avenant n°3 avec l'association Haut Comme 3 Pommes (11e) pour la halte-garderie (11e)
- 2023 DFPE 125 Subvention (34.882 euros) et avenant n°3 avec l'association Petit Concept (11e) pour la crèche collective (11e)

- 2023 DFPE 154 Subventions (141.400 euros) et avenants à convention avec 4 associations pour le fonctionnement de dispositifs ludiques et de lieux d'accueil de parents, visant à renforcer les liens parents-enfants
- 2023 DJS 30 Subventions (113.000 euros) et signature d'une convention et d'avenants avec le Comité des Offices du Mouvement Sportif de Paris et 13 OMS
- 2023 DASCO 100 Transformations Olympiques - Subventions (300.000 euros) et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 26 associations dans le cadre du projet "Education par le sport"
- 2023 DASCO 79 Collèges publics - Dotations complémentaires de fonctionnement (1.431.520 euros), subventions d'équipement (57.230 euros) et subventions pour travaux (197.257 euros)
- 2023 DASCO 84 Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2024 (10.757.109 euros)
- 2023 DASCO 85 Collèges publics imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2024 (2.738.585 euros)
- 2023 DAC 163 Subventions (272.000 euros), conventions et avenants à convention avec 11 structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir
- 2023 DAC 193 Subvention d'investissement (40.000 euros) et convention avec la SCOP ACP La Manufacture Chanson
- 2023 DAC 291 Subvention (1.000 euros) à l'association La Cité, Société historique et archéologique (3e, 4e, 11e et 12e)
- 2023 DAC 331 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Fernande et Jeannine Wiesenfeld, au 7 passage de Taillandiers (11e)
- 2023 DLH 56 7 bis passage Piver (11e) - Indemnisation amiable en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris
- 2023 DLH 147 Octroi des garanties d'emprunts finançant de deux programmes de rénovation de logements sociaux, situés 19 rue Louis Bonnet (11e) et 1-7 rue Corbera (12e), par Immobilière 3F
- 2023 DEVE 46 Protocole pour le remboursement par la Ville de Paris, au syndicat des copropriétaires du 23 rue Alexandre Dumas (11e) des travaux de rénovation de la clôture mitoyenne du square Émile Gallé (11e)
- 2023 DEVE 59 Subventions de fonctionnement (28.000 euros) à cinq associations œuvrant pour le développement de projets d'agriculture de proximité
- 2023 DPE 42 Subventions (24.700 euros) et conventions avec des associations œuvrant pour la réduction des déchets
- 2023 DSOL 81 Subventions (76.500 euros) à 12 associations - Information et soutien en direction des personnes en situation de handicap
- 2023 DSOL 104 Subventions (4.000 euros) à 2 associations pour leurs actions de mobilisation du bénévolat en direction des seniors

M. le Maire : « Qui est pour l'ensemble des projets ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 23		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	28	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

V11202341 - Vœu afin que la mémoire d'Alain DEVAQUET soit honorée dans le 11^e arrondissement [Groupe Changer Paris]

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant qu'Alain DEVAQUET, décédé en 2018, agrégé de Chimie, docteur ès Sciences ancien ministre et officier de la Légion d'Honneur possède un lien fort avec l'Histoire de notre arrondissement de par ses mandats de maire d'arrondissement entre 1983 et 1995 et de député du 11^e sous les VI^e, IX^e et X^e législatures,

Considérant la délibération 2019 DU 212 « Dénomination promenade Alain Devaquet (11^e) » adoptée par le Conseil de Paris,

Considérant que cette délibération n'a pu être mise en œuvre en raison d'un désaccord familial quant au lieu où la mémoire d'Alain DEVAQUET serait honorée,

Considérant les échanges tenus lors du conseil du 11^e arrondissement stipulant que les vœux mémoriels localisés ne relevaient plus que du seul débat en conseil d'arrondissement,

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU :

Que la mémoire d'Alain DEVAQUET soit honorée dans le 11^e arrondissement en donnant son nom à l'un des trois jardins qui ceignent la place Léon Blum.

M. le Maire : « Nous en venons aux vœux inscrits à l'ordre du jour. Le premier concerne la mémoire d'Alain DEVAQUET. La parole est à M. MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Sans rentrer dans le rappel de qui était Alain DEVAQUET qui nous a quittés en 2018, à la suite de son décès, vous aviez souhaité – et c'était un beau geste républicain et humain – que sa mémoire soit honorée dans le 11^e arrondissement, ce qui a donné lieu à la délibération 2019 DU 212, avec un lieu qui était initialement prévu sur le terre-plein central du boulevard Richard Lenoir. Ce projet n'a pas pu être mis en œuvre du fait d'un désaccord familial quant au lieu.

Ayant appris que les vœux mémoriels localisés ne relevaient plus que du seul arrondissement, nous vous proposons dans ce vœu une nouvelle localisation qui – je le précise pour ne pas le refaire dans deux ou trois ans – a reçu l'accord de l'ensemble de la famille, au sens large, d'Alain DEVAQUET. »

M. le Maire : « Il s'agit effectivement d'un sujet connu puisque la mémoire d'Alain DEVAQUET a été honorée à travers une délibération du Conseil d'arrondissement – dont nous étions à l'origine et qui avait été voté par les élus Les Républicains et centristes – puis du Conseil de Paris. Au-delà des divergences politiques entre Alain DEVAQUET et moi-même, il s'agissait d'un geste républicain parce qu'il fut ministre, député de Paris et Maire du 11^e arrondissement de 1983 à 1995. En tant que Maire, il a porté des projets structurants pour l'Est parisien et plus particulièrement pour le 11^e arrondissement. Je pense notamment à la création de la salle Olympe de Gouges et à l'ouverture du conservatoire Charles Munch, deux projets qui ont plus d'une trentaine d'années et que nous rénovons actuellement : nous avons ouvert une annexe du conservatoire à Belleville, l'annexe Piver, et nous travaillons sur l'embellissement et le réaménagement des abords de la salle Olympe de Gouges la pour rendre accessible aux personnes à mobilité réduite.

Alain DEVAQUET était aussi à l'origine du réaménagement du boulevard Richard Lenoir, un projet structurant pour l'Est parisien. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité qu'une partie de cette promenade porte son nom. C'était le sens de la délibération qui avait été votée par le Conseil de Paris puisque nous avons voté le vœu. Comme pour tout geste mémoriel, c'est une délibération qui concrétise ce vœu. Je noterai d'ailleurs que les débats au Conseil de Paris – entre le vote du vœu, qui était relativement unanime, et le vote de la délibération qui l'était un peu moins – montrent qu'il serait probablement encore plus compliqué – et ce ne serait pas une bonne façon de rendre hommage à sa mémoire – de dire que sa famille ne s'est pas entendue sur le lieu évoqué dans la délibération de 2019 et que nous modifions ce lieu.

Cette délibération est en vigueur donc je propose de la mettre en œuvre, en lien avec sa famille. C'est pourquoi nous vous proposons, chers collègues, de nous en tenir au geste qui a été fait, qui est plus qu'honorable, et qui est à la hauteur du travail qu'Alain DEVAQUET a pu rendre au service du 11^e arrondissement. Si vous maintenez votre vœu, nous émettrons un avis défavorable. Je donne la parole à Patrick BLOCHE. »

M. BLOCHE : « J'ai bien connu Alain DEVAQUET et nous avons des relations extrêmement cordiales. Le paradoxe de ce vœu présenté par Jean-Christophe MARTIN est de donner le nom d'Alain DEVAQUET à un square qui n'existait pas quand il était maire d'arrondissement (le réaménagement de la place Léon Blum a été porté par Georges SARRE ; ce projet avait d'ailleurs fait débat à l'époque et le projet initial avait été modifié) alors qu'il avait consacré quasiment tous les crédits d'investissement du 11^e durant une mandature au réaménagement du boulevard Richard Lenoir et du boulevard Jules Ferry. C'est pourquoi cela avait du sens de voter pour cette délibération. D'ailleurs je crois que l'un des squares de la place Léon Blum – Michel PUZELAT, qui est dans la salle, me contredira peut-être en tant que président de l'association Histoire et Mémoire du 11^e – porte déjà le nom de Denis POULOT. Je crois qu'il s'agit du seul square qui a subsisté au réaménagement de la place. C'est pourquoi je me permettais d'abonder dans votre sens, M. le Maire, pour justement donner du sens à l'hommage qu'on voudrait donner à Alain DEVAQUET. »

M. le Maire : « Tout à fait. Merci pour cet utile rappel historique. Est-ce que le vœu est maintenu ? »

M. MARTIN : « Je tiens à le redire, je salue votre geste à la fois républicain et humain. Je ne remets pas en cause la logique de l'emplacement. Mon seul sujet est notre capacité à mettre en œuvre cette délibération. Vous savez comme moi les oppositions qu'elle a suscitées et notre proposition était clairement une manière de sortir par le haut. J'entends les contre-arguments, d'ailleurs, je n'ai jamais vu la plaque du square déjà nommé sur la place Léon Blum. »

M. BLOCHE : « Quand vous êtes dans le métro, il est indiqué « Sortie square Denis Poulot ». »

M. MARTIN : « J'aurai appris quelque chose de nouveau ce soir. La localisation de la place Léon Blum avait aussi sa part de logique car il m'a été raconté qu'Alain DEVAQUET était très souvent autour de cette place. Si les seules solutions que vous me proposez est le retrait ou le rejet, je choisis évidemment le retrait, en souhaitant que l'on puisse mettre en œuvre la délibération précédemment votée. Je n'ignore pas les difficultés, je sais que vous êtes au courant aussi, et je souhaiterais qu'on puisse trouver rapidement une solution. Notre groupe sera toujours là pour travailler sur ce sujet. »

M. le Maire : « Merci pour votre propos et le retrait. Je suis à la disposition des différentes parties de cette famille pour arriver à converger sur une solution. »

Le vœu est retiré

V11202342 Vœu pour sauver « Radio Aligre » [Groupe Communiste et Citoyen]

M. le Maire : « Ce vœu a été amendé, je donne la parole à Bénédicte DAGEVILLE pour sa présentation. »

Mme DAGEVILLE : « Il s'agit d'amendements de forme qui ne changent en rien le fond du vœu qui vise à soutenir Radio Aligre qui est aujourd'hui en péril. Radio Aligre est une radio associative née en 1981 du mouvement de libération des ondes, elle est aujourd'hui située dans le 11^e arrondissement, au 42 rue de Montreuil. Mais elle rayonne bien au-delà de notre arrondissement, partout en France et peut-être même dans le monde puisqu'on peut l'écouter en ligne. Ce sont 30 animateurs, animatrices et journalistes bénévoles qui viennent d'horizons divers qui interviennent sur cette radio généraliste. Chaque saison, elle reçoit plus de 1000 invités de tous horizons.

Aujourd'hui, plus de 40 ans après sa fondation, Radio Aligre s'est imposée dans le paysage radiophonique comme une radio socioculturelle incontournable qui valorise l'actualité sociale et culturelle de Paris et de sa région. Elle est également très impliquée dans l'éducation aux médias, notamment à travers des ateliers radio menés avec des lycées et les écoles de la seconde chance.

Radio Aligre est également engagée sur les enjeux liés à l'accueil des réfugiés, avec par exemple la participation de réfugiés ou demandeurs/demandeuses d'asile dans diverses émissions et même la production de leur propre émission.

En plus de ces projets, Radio Aligre prévoit de travailler à la célébration de l'artisanat durant une semaine dédiée à travers des émissions in situ et en studio. Cela fait bien sûr écho à l'histoire artisanale de notre arrondissement.

Avec ce vœu, nous voulons vous alerter car Radio Aligre connaît depuis sa création une baisse constante de ses subventions. Dernièrement, la majorité au Conseil Régional d'Ile-de-France a fait le choix de ne pas reconduire sa subvention à Radio Aligre, sans justifier ni expliquer ce choix et en notifiant cette décision en février 2023, six mois après le dépôt du dossier. C'est un refus qui met en péril la radio, elle se retrouve même menacée d'expulsion car elle est dans l'impossibilité de payer ses loyers. Plus récemment, Radio Aligre a vu également diminuer la subvention du Fonds de soutien à l'expression radiophonique habituellement versée par le Ministère de la Culture.

Aujourd'hui, Radio Aligre risque tout simplement de disparaître. C'est pourquoi nous proposons avec ce vœu que la Ville de Paris se mobilise pour lui apporter un soutien et permettre sa survie. Je remercie les collègues de la majorité qui nous ont rejoint pour co-signer ce vœu et aussi pour les amendements apportés pour renforcer ce vœu qui sera déposé au Conseil de Paris de la semaine prochaine. »

M. le Maire : « Merci. Qui demande la parole ? M. MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Cet élément d'explication sera relativement court, d'autres feront le même au Conseil de Paris avec sûrement beaucoup plus de talent que moi. Pourquoi la Région Ile-de-France a-t-elle cessé ce financement ? La raison en est publique : pour accointance, du moins financière, avec la radio d'Etat russe, ce qui, dans le contexte que nous connaissons et dans le contexte de manque de pluralité de ladite radio d'Etat, n'est absolument pas surprenant. »

M. le Maire : « Pour donner la position de l'exécutif, Emma RAFOWICZ. »

Mme RAFOWICZ : « Merci M. le Maire. Le groupe Paris en Commun soutient évidemment ce vœu. M. le Maire et l'ensemble des élus de la majorité soutiennent cette radio historique de notre arrondissement. Elle permet de rappeler des combats importants tels que l'indépendance des médias ou la pluralité des expressions journalistiques. Cette radio fait la part belle au monde associatif et au militantisme, notamment pour les droits humains, les droits LGBT. Elle s'engage aussi pour le 11^e arrondissement et pour le quartier d'Aligre dans lequel elle est présente depuis de nombreuses années. Pendant les mois à venir, Radio Aligre va réaliser de nombreux projets en lien avec nos actions dans le 11^e : diversité des librairies et des artisans, travail avec les structures associatives pour mettre cette richesses en avant dans sa programmation.

Quand François VAUGLIN et moi avons écrit Valérie PÉCRESSÉ, présidente de la Région Ile-de-France, aucune réponse ne nous a été adressée. M. MARTIN, vous évoquez des raisons qui nous semblent assez risibles quand nous voyons ce que fait la radio au quotidien. Si Mme PÉCRESSÉ voulait discuter avec ses collègues élus républicains que nous sommes pour exprimer tout cela, elle aurait pu le faire. Je regrette très sincèrement l'absence de respect de la présidente de la Région envers des élus qui l'ont légitimement interpellée. Nous espérons que ce vœu sera adopté en Conseil de Paris la semaine prochaine. Radio Aligre est un acteur important du monde des radios libres depuis la libération des ondes. Il est important que nous restions encore des soutiens de ces radios associatives. »

M. le Maire : « Absolument. Comme on dit, qui veut noyer son chien l'accuse de la rage. L'argument d'un lien supposé avec le régime russe me laisse un peu songeur, c'est surprenant pour justifier un retrait dont les raisons sont sûrement plus prosaïques étant donné la liberté de ton de cette radio. Je regrette que mon courrier à la présidente de Région soit resté lettre morte. Elle nous répond habituellement et quand elle n'est pas d'accord, elle nous le dit. Il n'est pas dans ses habitudes de mettre ses arguments dans sa poche avec son mouchoir par-dessus. Donc je suis

perplexe par rapport à votre argument. Je regrette que ce soit Radio Aligre qui en fasse les frais car elle sensibilise de nombreux jeunes au métier de journaliste, aux notions de déontologie et d'indépendance de ce beau métier qui est malheureusement malmené, notamment quand des grands capitalistes rachètent des groupes de presse entiers. Il serait triste de voir Radio Aligre mettre la clé sous la porte. Nous passons au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant l'existence depuis plus de 40 ans de Radio Aligre, radio associative née en 1981 du mouvement de libération des ondes ;

Considérant son implantation à Paris, et plus particulièrement dans le 11^{ème} arrondissement, son siège étant situé au 42 rue de Montreuil ;

Considérant son rayonnement qui s'étend désormais à Paris et à l'Île-de-France et partout en France et dans le monde via le streaming et le DAB ;

Considérant que cette radio associative historique met en œuvre les nombreux projets en tant que media alternatif et participe à la pluralité des médias, mise en danger aujourd'hui par la concentration des médias ;

Considérant que cette radio culturelle généraliste mobilise aujourd'hui plus de 30 animateurs, animatrices et journalistes bénévoles qui viennent d'horizons divers (artistes, chercheurs-euses, enseignant-e-s) ;

Considérant que Radio Aligre reçoit chaque saison plus de 1000 invité-e-s (philosophes, économistes, écrivain-e-s, cinéastes, scientifiques, politiques et représentants associatifs.....) ;

Considérant que Radio Aligre s'est imposée dans le paysage radiophonique comme une radio socioculturelle incontournable qui valorise l'actualité sociale et culturelle de Paris et de la région, en donnant par exemple un éclairage sur les associations parisiennes et franciliennes ou sur des événements culturels parisiens ;

Considérant que cette radio est très impliquée dans l'éducation aux médias, notamment à travers des ateliers radio avec des lycées et Ecoles de la seconde chance ;

Considérant l'engagement fort de radio Aligre sur les enjeux liés à l'accueil des réfugié-e-s, avec par exemple la participation de réfugié-e-s et demandeurs ou demandeuses d'asile dans diverses émissions et production de leur propre émission ;

Considérant que Radio Aligre projette de poursuivre ces projets en 2024 et de travailler à la célébration de l'artisanat pendant une semaine dédiée à travers des émissions in situ et en studio ;

Considérant que Radio Aligre connaît depuis sa création une baisse constante de ses subventions ;

Considérant que la majorité du Conseil régional d'Île-de-France a fait le choix de ne pas reconduire sa subvention à Radio Aligre, sans justifier ni expliquer ce choix en n'informant l'association de cette décision que six mois après le dépôt du dossier, soit en février 2023 ;

Considérant que cette décision met en péril l'existence de cette radio qui se retrouve menacée d'expulsion car dans l'impossibilité de payer ses loyers ;

Considérant qu'en septembre 2023, Radio Aligre a vu également diminuer la subvention du Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER) habituellement versée par le Ministère de la culture ;

Considérant qu'aujourd'hui Radio Aligre risque de disparaître ;

Considérant que l'élue à la culture, au patrimoine et à l'artisanat du 11^e et le Maire du 11^e se sont mobilisés en avril dernier pour soutenir, auprès de Valérie Pécresse la subvention de la Région Île-de-France à hauteur de 15 000 € et qu'aucune réponse n'a été apportée ;

Sur proposition des élu-e-s du groupe Communiste et Citoyen, des élu-e-s du groupe Paris 11 en commun : socialistes, écologistes et apparentés, et des élu-e-s du groupe Ecologiste du 11^e :

EMET LE VŒU :

- Que la Ville de Paris soutienne les actions que peut mener cette radio associative, aux fins d'assurer sa survie.
- Que la Ville de Paris interpelle le Conseil régional pour qu'il poursuive le soutien financier à Radio Aligre.

M. le Maire : « Qui est contre ? Le groupe Changer Paris. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 23		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	26	CONTRE	2
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

V11202343 - Vœu relatif à la création de la promenade de l'Est Parisien – boulevards Jules Ferry et Richard Lenoir [groupe Paris 11 en Commun]

V11202344 - Vœu relatif à l'aménagement concerté d'une trame verte des boulevards Jules Ferry et Richard Lenoir [groupe Ecologiste du 11^e]

V11202345 Vœu relatif au réaménagement des boulevards Richard Lenoir et Jules Ferry [groupe Changer Paris]

M. le Maire : « Nous avons ensuite une série de vœux relatifs aux boulevards Jules Ferry et Richard Lenoir, déposé par le groupe Paris en Commun, le groupe Ecologiste et le groupe Changer Paris. Nous ferons une discussion groupée sur les trois vœux. Je donne la parole à M. MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Notre vœu concerne le projet municipal de suppression des grilles autour des squares situés le long de cette future promenade Richard Lenoir/ Jules Ferry. Il faut quand même savoir que nous avons un historique : précédemment, il n'y avait pas de grilles sur le square Jules Ferry et nous nous rappelons des mésusages (trafics, nuisances, vandalismes, occupations sauvages). J'ai retrouvé dans mes archives des vœux présentés il y a plus de dix ans à ce même Conseil. Cette expérience nous a montré que ce sont la fermeture systématique la nuit et la surveillance par un gardien qui ont pu contenir ces troubles et ramener les nuisances à un

niveau parfaitement acceptable. C'est l'avis de tous les riverains du square Jules Ferry que j'ai pu rencontrer.

Je considère aussi l'avis des nombreux pétitionnaires autour de ces boulevards qui ont la volonté de conserver des squares fermés par des grilles et portillons d'accès. On peut discuter du positionnement de ces portillons d'accès dans le cadre de la création d'une continuité piétonne. Ils sont en effet extrêmement mal placés si vous voulez aller de Stalingrad à Bastille ou de Bastille à Stalingrad. On peut parler du déplacement des portillons mais les signataires, dont nous nous faisons les porte-parole, et nous-mêmes demandent, par ce vœu, le maintien des grilles.

Souhaitez-vous que j'enchaîne avec nos explications de vote sur les autres vœux ? »

M. le Maire : « Oui, vous pouvez faire une intervention d'ensemble. »

M. MARTIN : « Le vœu déposé par nos collègues Ecologistes est assez intéressant dans ses demandes donc nous le soutiendrons.

En revanche, nous voterons contre le vœu de Paris en Commun pour plusieurs raisons :

- Le premier considérant est un argument d'autorité et tous les analystes diront que l'argument d'autorité est l'argument de ceux qui n'en ont pas. Et c'est dommage, vous valez beaucoup mieux que ça.
- Un certain nombre de considérants qui nous dérangent. Il a été rappelé que cette promenade avait été refaite et requalifiée sous la mandature d'Alain DEVAQUET, à grands frais. C'était effectivement la volonté de Jacques CHIRAC – cela m'a été rapporté par l'une de vos anciennes collègues – d'avoir des matériaux qui durent 50-100 ans. Le prérequis était de les entretenir et l'entretien n'a pas été fait, ce qui a fait l'objet de quelques vœux de notre part. Cela nous donne la situation actuelle.

Pourquoi une énième requalification ? Nous avons un certain nombre de critiques à formuler sur le projet tel que présenté. »

M. le Maire : « Merci. Joëlle MOREL pour le groupe Ecologiste. »

Mme MOREL : « L'aménagement des boulevards Richard Lenoir/Jules Ferry est un projet qui figure sur notre feuille de route définie au début de la mandature en 2020, au moment où notre équipe municipale a été élue à la Mairie du 11^e. Cet axe traverse de part et d'autre notre arrondissement. C'est une trame verte essentielle dans un arrondissement qui comporte très peu d'espaces verts, elle joue un rôle primordial.

Pensé dans les années 90 pendant la mandature de Georges SARRE, accompagné par l'architecte David MANGIN et la paysagiste Jacqueline OSTY, cet axe mérite que nous nous y attardions et que nous, élus et citoyens, citoyennes, travaillions avec transparence à partir des données, des analyses, des études, des diagnostics et des projections chiffrées et fiables qui nous permettent de nous projeter avec confiance dans l'avenir.

L'objectif des élus Ecologistes est de faire évoluer cet axe de manière qualitative pour que cette trame verte joue pleinement son rôle. C'est à partir de l'usage que peuvent en avoir les piétons et les cyclistes que nous réfléchissons : développer plus de végétaux, plus de biodiversité, plus d'espaces de promenade, plus d'espaces de tranquillité, plus d'espaces de jeux pour les enfants, installer un espace canin tant attendu dans le 11^e, avoir des fontaines en bon état, des espaces de tri, des marchés alimentaires dynamiques et attrayants, développer des vélorues afin de réduire la

place des voitures tout en respectant les activités économiques. Les artisans, les commerces de gros et de détail ont besoin d'espace de circulation, de places de livraison. Cet axe est un véritable pôle économique de l'Est parisien qui risque de disparaître au détriment des villes de la petite ou grande couronne. Bien entendu, l'activité des urgences (police, SAMU) est respectée dans cadre des vélorues.

Il faut prendre en compte les différents usages et les nouveaux besoins en raison du changement climatique, de la multiplication des pics de chaleur, des pollutions atmosphériques, du déclin de la biodiversité (disparition des moineaux dans le 11^e par exemple), des attentes des Parisiens, du constat de la nécessité du partage de l'espace public, indispensable dans une ville, surtout dans un arrondissement dense comme le 11^e, et – nous n'oublions pas les moments tragiques du 11^e – de la volonté partagée par les Ecologistes et je crois par tous les habitants du 11^e, de déplacer la stèle commémorative en souvenir des événements au Bataclan. Alors il faut prendre maintenant à bras le corps la transmission des aménagements possibles à tous les niveaux, auprès des élus d'arrondissement, des citoyens, des riverains, des commerçants, des acteurs économiques, et arrêter de travailler en silo et dans la précipitation.

Cet aménagement est passionnant, il soulève plein de questions, alors partageons les cheminements et favorisons les appropriations. Les Ecologistes utilisent les mots information/concertation/participation/démocratie et souhaitent les faire vivre avec les Parisiens. Aujourd'hui, nous avons l'impression que tous les partis politiques ne mettent pas la même chose derrière ces mots. La participation des citoyennes et citoyens n'est pas quelque chose en plus si nous obtenons plus d'argent de la Ville de Paris, la participation citoyenne est une volonté politique. La participation au projet d'aménagement de l'espace public est la base du travail des élus, surtout des élus d'arrondissement, lorsque les services ont réalisé et transmis les études. On ne lance pas un projet en cherchant des crédits complémentaires dans un second temps pour la participation et l'entretien et le bon usage des espaces. C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons sur le vœu de Paris en Commun. Le débat pourra se poursuivre au Conseil de Paris.

Nous savons aussi combien les oppositions se focalisent essentiellement contre le retrait des grilles. Le vœu du groupe Changer Paris réduit d'ailleurs sa proposition à cette unique demande. Le projet d'aménagement mérite une plus large réflexion et les Ecologistes ne se retrouvent pas dans cet unique attendu. Les Ecologistes entendent les oppositions au sujet des grilles, nous réaffirmons fortement notre attachement aux haies qui longent les grilles, indispensables à la biodiversité. Nous demandons donc que des études préalables au retrait des grilles, au regard de l'impact environnemental, soient communiquées largement et que nous puissions étudier ensemble les conséquences afin de pouvoir nous positionner avec discernement. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Florent HUBERT pour le groupe Paris en Commun. »

M. HUBERT : « Merci M. le Maire. Merci chers collègues de nous permettre de discuter de la promenade plantée de l'Est parisien pendant cette séance du Conseil. C'est l'occasion pour nous d'essayer de remettre de la sérénité et de la vérité dans nos discussions sur le sujet, et de réinscrire cette opération dans son cadre politique, que nous portons dans cet arrondissement avec mon collègue Luc LEBON et M. le Maire François VAUGLIN, et à l'Hôtel de Ville par Christophe NAJDOVSKI et David BELLARD.

Cette opération pose un certain nombre de questions assez fondamentales. La première est : faut-il conserver les boulevards dans leur état actuel ou faut-il les adapter ? Notre réponse est claire, il

faut assumer de transformer la ville pour l'adapter au réchauffement climatique. Le statut quo n'est pas possible. On sait que si l'on ne prend pas d'initiatives, la ville risque de devenir invivable. Nous avons pour mandat d'agir vite et nous allons le faire. Si un arbitrage doit être fait entre la conservation de l'existant et le bien-être de nos habitants, nous prioriserons ce dernier, tout en étant amoureux du patrimoine. Il faut quand même que l'on sache se dire entre nous que nous devons transformer cette ville.

Deuxième question : quels sont les éléments de diagnostic que nous avons posés sur cette opération et qui nous amènent à proposer une évolution profonde de ces boulevards ? Je ne porte pas de jugement esthétique sur l'opération réalisée, mais on peut constater que cet aménagement de plus de 25 ans est vieillissant. Connaissant le travail de l'ensemble des équipes sur ce boulevard, c'est cet axe qui mobilise le plus les équipes techniques de l'arrondissement, particulièrement au niveau de l'entretien des espaces verts. Mais cela ne suffit pas car cet aménagement est vieillissant. Il comporte de nombreux recoins qui sont propices aux mésusages et aux incivilités, des problématiques quotidiennes qui donnent lieu à de nombreuses interpellations de l'équipe municipale.

Vous l'avez dit M. MARTIN, cet aménagement ne propose pas de continuités piétonnes, on ne peut pas emprunter le terre-plein central pour se promener sur ce beau corridor de biodiversité. Il s'agit d'une problématique majeure. De plus, il y a un ratio entre la surface minérale et la surface végétale qui ne correspond pas du tout aux normes de nos opérations actuelles, il y a beaucoup de stabilisé, de sable et de minéral, et très peu de végétal. La palette végétale est d'ailleurs peu ornementale, elle n'est pas très belle, et elle n'est pas très riche en termes de biodiversité. Il y a incontestablement une biodiversité, mais la palette végétale dans nos opérations actuelles est beaucoup plus riche en termes d'accueil de la biodiversité.

Plus fondamentalement, cet aménagement correspond-il à notre vision globale de l'espace public ? La réponse est non. On n'aménage plus un espace public de cette manière, il faut toujours le rappeler. Sur ce boulevard très large, il y a huit files de stationnement et de circulation automobile. On peut diviser par deux l'espace occupé par l'automobile sur ce boulevard. Tout le monde ne sera pas d'accord, mais c'est la philosophie de notre doctrine d'aménagement de l'espace public. On peut diviser par deux la surface occupée par l'automobile dans ce boulevard sans dégrader les conditions de circulation car elles sont aujourd'hui très peu denses, tout en utilisant les surfaces reconquises pour accroître la superficie des trottoirs et améliorer les circulations piétonnes, pour accroître les aménagements cyclables en élargissant et en déplaçant la piste cyclable (qui ne sera plus entravée les jours de marché), et pour accroître les surfaces végétalisées. Il faut rappeler ce dont on parle sur le boulevard Jules Ferry : si on arrive à réaliser notre opération sur ce seul tronçon, il y aura 4000 m² de surface végétalisée supplémentaire, soit davantage qu'un jardin public créé dans l'arrondissement. Ce sont ces grandes orientations de cette opération que nous voulons défendre et que nous voulons présenter aux Parisiens parce que nous voulons ce rééquilibrage de l'espace public.

Concernant l'aménagement des jardins, je le redis, nous travaillons toujours sur la base d'un triptyque : l'ornement, l'environnement et l'usage. J'ai parlé de l'ornement et de ses jardins peu esthétiques, on pourrait faire quelque chose de beaucoup plus joli. Pour l'environnement, on a une palette végétale peu variée, pas très riche en termes de plantes mellifères et de plantes à baies qui pourraient permettre de nourrir davantage de petits oiseaux. Donc on pourrait avoir une palette végétale beaucoup plus riche et plus intéressante d'un point de vue écosystémique.

En termes d'usage, on est convaincus qu'on peut apporter de nouveaux usages sur ces boulevards. On pourrait avoir plus de surfaces dédiées aux aires de jeux qui seront évidemment

sécurisées, car la loi nous oblige à le faire ainsi que le bon sens, et modernisées. Je vous invite à passer voir dans le square Georges Sarre ce que cela donne quand on modernise une aire de jeux : il y a beaucoup plus de modules et les tranches d'âge des enfants sont plus variées, donc il y a beaucoup plus d'utilisateurs, de nounous, de parents et d'enfants heureux. On peut avoir plus de surfaces dédiées au sport. Des modules sont déjà installés mais on peut faire davantage pour développer l'activité sportive pour tous sur ce boulevard. On cherche également à intégrer un espace canin sur ce boulevard. On pourrait aussi avoir une flânerie, ce qu'on ne peut pas trouver actuellement sur le boulevard à cause de son aménagement.

On peut avoir des promenades et une diversité d'usages, de publics, de générations. On peut assumer d'avoir des espaces plus ouverts sur lesquels on aurait par exemple des pelouses pour que les petits enfants puissent jouer, pique-niquer, goûter en famille, et pour que les gens puissent se reposer au soleil, lire, puis à d'autres endroits, avoir un aménagement moins ouvert comme un salon de verdure avec une végétalisation beaucoup plus présente et protectrice pour avoir des espaces de contemplation et de respiration, où l'on peut bouquiner sur des assises, car il faut aussi accroître les assises dans cet espace.

On peut donc avoir toute cette diversité, mais le maître-mot de cette opération est qu'ils sont et qu'ils resteront des jardins. Cela restera un espace calme, mieux séparée d'une circulation apaisée où il fera bon jouer, se détendre, se promener, se reposer et respirer. C'est en mettant tous ces nouveaux usages dans ces jardins qu'on va pouvoir limiter les mésusages actuels, c'est notre conviction.

Il y a trois questions qu'il ne faut pas passer sous silence. La question de la sécurisation et la question de l'entretien sont parfaitement légitimes. Les riverains nous remontent de nombreuses interpellations et inquiétudes qu'il faut entendre et y répondre dans la mesure de nos moyens. C'est d'ailleurs l'un des éléments majeurs du vœu, nous sommes conscients du fait qu'on a besoin de renforcer nos équipes dédiées à la sécurisation et à l'entretien de ces boulevards pour offrir un espace public de meilleure qualité encore.

Notre collègue Joëlle MOREL a posé la question de l'évaluation. Je ne suis ni juriste ni technicien donc je ne connais pas précisément la nature de l'évaluation qui doit être réalisée. Mon intime conviction est que l'opération que nous allons réaliser sera favorable au climat et à la biodiversité, sinon on ne la ferait pas. Mais la question des éléments objectifs pour venir étayer cette affirmation mérite d'être posée, il faut donc qu'on y travaille pour pouvoir fournir davantage d'informations sur l'impact et les bénéfices écosystémiques de notre projet.

La dernière question est celle de la concertation : elle a commencé, on a déjà eu une réunion publique, deux ateliers de travail en mai et en juin. Mais il reste de nombreuses questions qui ne sont pas tranchées à ce stade : où mettre les entrées Nord-Sud et les entrées Est-Ouest dans les squares ? Où implanter les aires de jeux agrandies, sécurisées et modernisées ? Où installer les espaces sportifs supplémentaires ? Où mettre les espaces verts plus ouverts (pelouse) et les espaces plus fermés (salon de verdure) ? Comment faire des travaux pour impacter le moins possible la biodiversité ? Où mettre nos 4000 m² de surface supplémentaire et que mettre dessus ? La concertation doit nous permettre de trancher sur ces questions majeures. Nous souhaitons être accompagnés par un tiers garant de cette concertation approfondie qui nous permettra d'avoir le savoir-faire professionnel pour restituer la parole citoyenne.

Je rappelle que ces travaux ne sont pas prévus avant 2025, donc on a encore 18 mois pour poursuivre cette concertation. J'ai hâte de la poursuivre car j'en ai marre des *fake news*, j'en ai marre des désinformations sur cette opération, je veux que l'on puisse parler sereinement et de

manière positive du contenu réel de ce projet parce qu'il est beau et enthousiasmant, et parce qu'il est attendu par nos habitants. Merci. »

M. le Maire : « Merci. M. Luc LEBON. »

M. LEBON : « Merci. Je vais être bref car Florent a apporté beaucoup d'éléments et je partage tout ce qu'il dit. Le diagnostic global des habitants du 11^e que l'on croise est que ces espaces ne sont pas satisfaisants, ils ne remplissent plus les usages auxquels ils pourraient prétendre, notamment en termes de voirie. Il s'agit d'une voirie très fonctionnalisée au profit de la voiture, ce qui donne un aspect très routier à cet espace. Cela ne ressemble pas au boulevard urbain tel que nous le concevons.

Il s'agit de l'une des pistes cyclables les plus fréquentées de Paris mais de conception très ancienne, elle est très étroite, en tout cas d'après les remontées des cyclistes parisiens et du 11^e. L'idée est d'y apaiser la circulation au profit des riverains et aussi des commerces. En effet, quel piéton a envie de se promener sur ces boulevards pour faire ses courses ? Ce n'est pas un espace attirant, les gens n'ont pas envie d'y flâner, d'où l'intérêt d'apporter des améliorations que je pense souhaitées par l'immense majorité de nos concitoyens.

Je voudrais également dire un mot sur l'usage sportif de cette promenade puisque, M. MARTIN, vous aviez l'air de dire que maintenir des squares cloisonnés était une façon de promouvoir le sport féminin. En effet, on fait le constat que les sportifs qui utilisent ces espaces sont essentiellement des hommes. Nous souhaiterions un usage plus mixte et équilibré des équipements sportifs, et plus largement sur tous les espaces publics. Des associations comme Sine Qua Non organisent des runnings pour les femmes mais qui sont aussi ouverts aux hommes et ces associations souhaitent au contraire des espaces circulés et non cloisonnés car les femmes n'ont pas envie de se retrouver dans des recoins ou des endroits isolés pour pratiquer le sport. Elles se sentent plus en sécurité dans un endroit ouvert. L'idée d'améliorer la continuité piétonne et de la rendre plus confortable sur les boulevards, en termes de voirie, et surtout sur la promenade, ne pourra qu'encourager les usages mixtes de ces espaces. Merci. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes de parole. J'aborde ce débat avec beaucoup de tranquillité. On l'a rappelé, nous sommes au début d'un long processus qui a commencé le 11 mai dernier avec la première réunion de concertation. C'était donc la première fois qu'on venait avec des documents préparés par les services qui permettaient d'incarner l'intention que Florent HUBERT a bien résumée tout à l'heure. Les travaux ne commençant que dans deux ans – dans le meilleur des cas – cela signifie que nous avons le temps d'affiner le projet et faire en sorte de répondre aux envies quand c'est possible, aux besoins quand c'est nécessaire, et aux inquiétudes quand c'est justifié. Mais il ne s'agit pas d'un jeu de dupes, raconter n'importe quoi n'est pas la meilleure manière de s'opposer à un projet. J'ai lu tellement de choses fausses, comme des budgets aux montants farfelus, même venant de personnes impliquées dans des associations, que je ne peux pas m'empêcher de penser que c'est à dessein. C'est facile de faire peur aux chalandes en citant des chiffres délirants qui ne reposent sur aucune réalité et en évoquant des volontés qui sont à l'inverse de celles que nous portons.

Je vais m'arrêter un instant sur la question de la tranquillité car j'ai perçu beaucoup d'inquiétude sur ce sujet. M. MARTIN, vous évoquiez les vœux déposés relatifs à la tranquillité du boulevard Jules Ferry au sein de ce Conseil il y a une dizaine d'années et disiez qu'il n'y avait pas de grilles à l'époque. Mais il y en avait déjà à ce moment-là, je n'ai pas connu le square Jules Ferry sans grilles. Les grilles n'étaient pas fermées à l'époque et vos vœux nous demandaient de les fermer ou de les rehausser car il y avait des problèmes, notamment la nuit. Nous avons donc demandé aux agents

de la Direction des Espaces Verts, qui font une tournée de tous les squares, de fermer les grilles. Est-ce que cela a changé quelque chose ? Rien du tout. Je dirai même que cela a probablement aggravé les choses car on est toujours dans le même problème : vous ne pourrez jamais empêcher un malfaiteur d'entrer dans un espace fermé et soustrait de la vue du public. Par ailleurs, la police, nationale ou municipale, n'y va pas puisque c'est un lieu fermé. Fermer un lieu de cette manière est une bonne manière d'enkyster les problèmes. En effet, les problèmes avaient empiré, des difficultés qui concernaient le quartier se retrouvaient cristallisées à cet endroit et nous n'avons pas trouvé d'autres solutions que de payer, sur l'état spécial de la Mairie du 11^e, du gardiennage privé pour que cet espace fermé du square Jules Ferry puisse retrouver une tranquillité. Les riverains le reconnaissent, cette action a atteint son objectif.

Pourquoi j'évoque tous ces éléments ? Il ne s'agit pas de faire une révolution sur ce boulevard, il y a déjà énormément de sections ouvertes sur ce boulevard et ce n'est pas le Far West comme on pourrait le croire en entendant certains arguments. C'est quelque chose d'une grande banalité. Mais, simplement, on n'a pas les mêmes problèmes à ces endroits-là parce que la police fait des rondes et parce que le contrôle social est peut-être un phénomène encore plus efficace pour apaiser un lieu. Et je pourrais multiplier les exemples : le square Padeloup devant le Cirque d'Hiver était fermé et plus personne n'y allait à l'exception de squats, mais depuis sa réouverture, de nombreuses familles reviennent profiter de ces petites zones d'espaces verts et ce n'est pas le Far West tous les soirs. L'ambiance y est bon enfant et c'est cette physionomie que l'on a envie de voir.

Certains ont pensé qu'il était nécessaire de monter dans les tours, faire des pétitions, alerter la presse en disant que nous étions fous et que nous allions mettre le bazar sur ce boulevard. C'est non seulement ridicule, mais aussi antinomique par rapport à notre action. Si j'ai pris l'exemple de la méthode que nous avons utilisée pour apaiser le boulevard Jules Ferry aujourd'hui, c'est pour vous démontrer par l'exemple, et non par des procès d'intention, que notre souhait est d'apaiser et non de compliquer les choses. Des esprits se sont échauffés lorsque nous avons lancé cette concertation, je pense qu'ils vont retomber. Des collectifs contre le projet se sont constitués, mais également des collectifs en faveur du projet – ce qui arrive rarement sur nos projets – pour le défendre. Se parler sans pouvoir se dire les choses calmement et tomber dans l'hystérie correspond peut-être à une évolution de notre société. Faire des pétitions et des manifestations sur le parvis de la Mairie pour nous dire que nous sommes fous et qu'il faut reprendre le droit chemin, c'est honnêtement ridicule.

Les moyens que nous nous donnons aujourd'hui – et je tiens à saluer les soutiens de la Maire de Paris et de tous ses adjoints, dont David BELLARD ici présent – nous permettent d'obtenir les beaux objectifs que Florent HUBERT a rappelés. Faudra-t-il qu'il y ait davantage de parties ouvertes pour que les personnes puissent s'asseoir, ou plutôt des haies pour les en empêcher tout en ayant de la végétation, ou des jardinières avec des fleurs ? Tout est sur la table, rien n'est encore tranché. Mais 4000 m² d'espace vert supplémentaire, ce n'est pas négociable.

Vous l'avez reconnu vous-même, et je vous remercie de l'avoir dit, le positionnement des portillons est particulièrement mal fait et oblige les gens à revenir sur leurs pas pour ressortir. C'est un très bel aménagement mais il y a eu des petites erreurs de conception que nous souhaitons corriger aujourd'hui. Cela ne viole aucun droit moral ou droit de création envers les personnes qui ont créé cet aménagement. Nous allons avancer avec beaucoup de calme, mais aussi avec beaucoup de détermination pour que le projet puisse se réaliser, en l'adaptant au fur et à mesure, comme nous le faisons à chaque fois.

Je trouve cocasse que les personnes qui se plaignent des jeunes qui font du bruit, ou qui « twittent » sous le terme #saccageparis, soient les mêmes qui saccagent l'arrondissement en le recouvrant illégalement de milliers d'étiquettes. J'espère que la police fera son travail pour qu'il n'y ait pas seulement les jeunes qui paient quand le mobilier urbain est dégradé. « Je vous propose de passer au vote des trois vœux. »

V11202343 - Vœu groupe Paris 11 en Commun

Considérant les engagements pris devant les parisiens qui nous ont donné mandat à 67% en 2020 de réaménager les boulevards Jules Ferry et Richard Lenoir de manière à créer une véritable promenade plantée valorisant le canal ;

Considérant que l'ensemble des objectifs du projet ont été présentés aux habitants lors d'une réunion publique lançant la concertation le 11 mai 2023 et affinés à l'occasion d'ateliers de travail qui se sont tenus les 26 et 28 juin ;

Considérant que nous nous sommes engagés à poursuivre la concertation de manière à offrir aux habitants un nouvel espace répondant au mieux à leurs attentes et à l'intérêt général, comme sur chaque projet d'aménagement ;

Considérant qu'il est de notre responsabilité d'élus de lutter contre les campagnes de désinformation qui diffusent massivement et parfois illégalement, des éléments erronés sur le projet et les intentions de la municipalité ;

Considérant que ce projet, comme l'ensemble des projets portés par la Municipalité, doit contribuer à rendre notre ville toujours plus résiliente face au défi du dérèglement climatique ;

Considérant en effet que ce projet doit permettre de renforcer les îlots de fraîcheur dans un arrondissement déficitaire en terme d'espaces végétalisés ;

Considérant que la réponse aux enjeux de changement climatique doit également se traduire par le développement des mobilités douces et alternatives et ainsi par la création d'aménagements adaptés les favorisant ;

Considérant que ce projet doit à terme se concrétiser par la constitution d'une meilleure continuité piétonne et végétale permettant une promenade sécurisée entre la place de la Bastille et les quais du canal dans le 10^e arrondissement ;

Considérant que les travaux de reprise de l'ensemble des pieds d'arbres et du dallage du terre-plein qui démarrent dans les prochains jours s'inscrit pleinement dans cet objectif d'amélioration du confort et de la sécurité des piétons et des personnes à mobilité réduite, dont nous déplorons les fréquentes chutes ;

Considérant en outre que le projet global de requalification de la promenade doit permettre la création de surfaces végétalisées supplémentaires ;

Considérant que l'esthétique du paysage parisien est un enjeu crucial dans l'ensemble de nos projets d'aménagement de l'espace public ;

Considérant cet impératif et les contraintes techniques et financières (l'enveloppe allouée au projet s'élevant à environ 6 millions d'euros), il a été choisi de phaser l'opération, et de la concentrer dans un premier temps sur un linéaire resserré de manière à requalifier avec soin l'ensemble de l'espace public de façade à façade ;

Considérant que le choix de cette première phase s'est porté sur le boulevard Jules Ferry qui est dégradé et fait l'objet de mésusages, que ce tronçon de la promenade s'inscrit par ailleurs dans la continuité du projet de requalification des abords du canal, dans le 10^e arrondissement ;

Considérant que la création d'une vélo-rue boulevard Jules Ferry permet de maintenir un accès automobile privé et professionnel tout en répondant à l'augmentation toujours croissante de la fréquentation des pistes cyclables, s'inscrit en cohérence avec le réaménagement également en vélo-rue de la rue du Faubourg du Temple entre le boulevard Jules Ferry et l'avenue Parmentier ;

Considérant que ce réaménagement du boulevard Jules Ferry permettra la création de près de 4000m² de nouvelles surfaces végétalisées, soit près de l'équivalent du jardin Truillot ;

Considérant que, comme cela a été annoncé en réunion publique le 11 mai 2023, ce projet sera réalisé en différentes phases et que ce réaménagement du boulevard Jules Ferry n'interviendra qu'en 2025 ;

Considérant que pour 2023 les services ont travaillé à la demande, maintenant ancienne, des associations de victimes des attentats du 13 novembre à la requalification du monument mémoriel et de ses abords ;

Considérant que cet espace avait été réalisé peu de temps après les tragiques événements de 2015, sans qu'une réflexion paysagère suffisante ne soit engagée ;

Considérant que le projet mémoriel récemment étudié par les services de la Ville doit permettre, comme souhaité par les associations de victimes, la création à la fois d'une stèle insérée dans un écrin de verdure, face au Bataclan, et d'un espace de recueillement ;

Considérant que ce projet est accompagné du retrait des grilles situées aux extrémités nord/sud du square May Picqueray permettant ainsi de désenclaver ce square et de faciliter la circulation piétonne sur la promenade ;

Considérant que le retrait des grilles doit favoriser l'accès aux services de Polices Nationales et Municipales et ainsi permettre une meilleure régulation au regard des mésusages actuels ;

Considérant que le désenclavement des squares doit favoriser une plus grande fréquentation de ces espaces par les familles ;

Considérant que les espaces dédiés aux enfants resteront bien sûr protégés et sécurisés par des clôtures, comme cela est le cas pour toutes les aires de jeux ouvertes sur l'espace public ;

Considérant que la requalification de la promenade doit également favoriser des usages sportifs ;

Considérant que l'engagement pris pour la création d'un nouvel espace canin dans le 11^e sera recherché à cette occasion ;

Considérant que ces réalisations représentent le premier acte du réaménagement de cette promenade qui devra se poursuivre au-delà de 2026 de manière à offrir aux parisiens un projet à la hauteur des ambitions portées pour notre ville ;

Sur proposition des élu-e-s du groupe Paris 11 en Commun : socialistes, écologistes et apparentés ;

Le Conseil du 11^e arrondissement forme le vœu :

- Que des moyens complémentaires soient mobilisés de manière à appuyer et accompagner le travail des services de la Ville de Paris pour garantir un projet ambitieux et qualitatif, ces moyens incluant un appui à la concertation, l'information et la médiation ;

- Qu'en priorité ces moyens soient mobilisés pour accompagner le retrait des grilles - à l'origine de certaines contestations -, et réaffirmer que l'ensemble du projet se fasse en préservant les surfaces végétalisées existantes et en les augmentant lorsque cela est possible ;
- Qu'à terme des crédits complémentaires soient alloués pour s'assurer de l'entretien et du bon usage des espaces reconquis.

M. le Maire : « Avec un avis favorable de l'exécutif. Qui s'abstient ? Le groupe Ecologiste. Qui est contre ? Le groupe Changer Paris. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est adopté. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 23		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 23			
Abstentions	5	NPPV	0
POUR	21	CONTRE	2
Le vœu est adopté			

V11202344 - Vœu groupe Ecologiste du 11^e

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant l'accélération du changement climatique, la multiplication des pics de chaleur et des pollutions atmosphériques, le déclin de la biodiversité et en particulier la disparition des colonies de moineaux dans Paris et le 11^e arrondissement ;

Considérant la volonté des élu-es écologistes dès 2014 de créer des trames vertes qui convergent vers les boulevards Richard Lenoir et Jules Ferry, afin de préserver la biodiversité et développer la végétalisation dans notre arrondissement ;

Considérant la carence d'espaces verts dans l'arrondissement le plus dense de Paris ;

Considérant la nécessité de débitumer et déminéraliser notre arrondissement ;

Considérant que les haies sont des refuges pour la biodiversité végétale et animale ;

Considérant que la préservation du patrimoine végétal existant doit rester prioritaire lors de tout aménagement urbain ;

Considérant le couvert végétal remarquable de l'axe, principal îlot de fraîcheur de l'arrondissement et la volonté des élu.e.s écologistes de renforcer les continuités piétonnes et végétales de cette promenade ;

Considérant la nécessité d'avoir un espace public partagé et apaisé notamment pour les enfants ;

Considérant la nécessité de développer l'usage des mobilités douces, la réduction du nombre de voitures et la nécessité de développer les transports collectifs ;

Considérant le sous-dimensionnement actuel des pistes cyclables de cet axe reliant Bastille à République et la nécessité d'apaiser cet axe pour sécuriser les trajets cyclables et piétons ;

Considérant l'aménagement des boulevards Richard Lenoir-Jules Ferry lors de la mandature de Georges Sarre et la création de fontaines, squares, grilles dans les années 1990 par l'agence Seura et la paysagiste Jacqueline Osty, reconnu comme du mobilier urbain esthétique et de grande qualité ;

Considérant les fortes réticences de Jacqueline Osty aux modifications trop conséquentes de l'aménagement des Boulevards Richard Lenoir et Jules Ferry,

Considérant la proposition de campagne de Paris en Commun en 2020 de créer une promenade plantée sur ces boulevards puis les changements annoncés par la Maire de Paris de réaménager cet axe principal du 11^{ème} pour créer une promenade à l'image des Ramblas de Barcelone ;

Considérant la publication du dépliant par la Mairie du 11^e : *Paris se transforme, la preuve par le 11^e* en 2022 qui propose la création d'une promenade de l'est parisien : *Requalification du bd Jules ferry, de Stalingrad à Bastille. Première étape réalisée à l'été 2022 avec l'expérimentation d'une piétonisation partielle du boulevard les jours de marchés* ;

Concernant la parution d'une plaquette par le Maire d'arrondissement : *Création d'une promenade de l'Est parisien : découvrez la première étape* distribuée lors du forum des associations le 9 septembre 2023 ;

Considérant la mobilisation importante des citoyennes et citoyens depuis le début de l'été 2023 dénonçant le manque de concertation sur cet aménagement ;

Considérant le devoir de mémoire et la volonté des associations de victimes des attentats du 13 novembre de déplacer la stèle commémorative en face du Bataclan ;

Les élu-e-s du Groupe Ecologiste du 11^e demandent à ce que la Mairie de Paris :

- Commence sans tarder les travaux relatifs au déplacement de la stèle commémorative en face du Bataclan pour la commémoration du 13 novembre 2023 en hommage aux victimes ;
- Organise un processus de dialogue et de concertation en lien avec les habitantes et habitants, les associations comme *Sauvons Jules et Richard* et *FNE Paris* ainsi que les conseils de quartier sur l'ensemble du projet de réaménagement et une campagne d'information des riveraines et riverains sur les étapes du processus ;
- Revoie de manière concertée l'ensemble du projet, afin de garantir la préservation de la biodiversité existante notamment par le maintien des haies, développer l'accès à l'eau et aux fontaines, créer éventuellement un espace canin et d'installer du mobilier dédié à la collecte des biodéchets ;
- Demande à ce que le projet actuel envisagé au Square Jules Ferry offre une réelle diversité végétale favorable au développement de la biodiversité ;
- Réalise et communique une étude préalable au retrait des grilles au regard de l'impact environnemental et urbain et donne accès libre aux plans et études déjà existantes relatives à cet aménagement ;
- Réalise et communique une étude sur un potentiel réaménagement du marché Popincourt pour garantir un meilleur partage de l'espace et favorise le tissu commercial et économique ;
- Assure la sécurité des espaces de jeux pour enfants et associe le Conseil des enfants à des ateliers pédagogiques de concertation et sensibilisation à l'environnement.

M. le Maire : « Le vœu est maintenu par le groupe Ecologiste. L'avis de l'exécutif est défavorable. Qui est pour ? Le groupe Ecologiste et le groupe Changer Paris. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 23		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	7	CONTRE	21
Le vœu est rejeté			

V11202345 - Vœu groupe Changer Paris

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant le projet réaménagement des boulevard Richard-Lenoir et Jules Ferry,

Considérant les présentations effectuées en réunion publique auprès des riverains et conseils de quartier,

Considérant que ce projet prévoit l'ouverture des quatre squares de la promenade Richard Lenoir (squares Jules Ferry, May-Picqueray, Bréguet-Sabin et Richard-Lenoir) par la suppression des grilles bordant ces espaces verts,

Considérant les sujets actuels de nuisances sonores, notamment nocturnes, liés à l'occupation continue et aux mésusages du terre-plein central du boulevard Richard-Lenoir,

Considérant les sujets passés d'occupations, de trafics, de vandalismes, et de nuisances sonores du square du boulevard Jules Ferry que seule la fermeture systématique la nuit et la surveillance renforcée par un gardien (avec chien la nuit) présent 24H/24 et 7J/7 ont pu contenir depuis quelques années,

Considérant que toute surveillance des squares des boulevard Richard-Lenoir et Jules Ferry devient quasi-impossible en l'absence de grille les clôturant,

Considérant que les grilles et la fermeture nocturne de ces squares protègent la végétation et la biodiversité des jardins publics, évitent les dégradations, le vandalisme, les squats et trafics en tous genres,

Considérant que nous voulons que les enfants puissent continuer à jouer et courir dans l'ensemble de ces squares en toute liberté et sécurité, sans risque de s'échapper sur les voies de circulation, ce qui ne sera plus le cas hormis dans des aires de jeux restreintes où ils seront parqués,

Considérant que nous souhaitons que les seniors, riverains et visiteurs ne soient pas privés de ces espaces publics de détente, calmes et chaleureux,

Considérant que les grands espaces publics complètement ouverts sont très souvent masculins, donc manquant d'inclusivité (comme le Square Jules Ferry jusqu'en 2020) car les femmes et enfants n'osent pas y passer du temps, ce qui devrait interpeller la mairie, puisque l'inclusion est un sujet qu'elle prône régulièrement,

Considérant que ces grilles ont également le mérite de permettre, en cas d'intempéries, la fermeture des lieux par sécurité, pour protéger des chutes d'arbres ou du risque d'être foudroyé lors d'orages,

Considérant que ces grilles, ferronneries dessinées avec talent pour fusionner avec la végétation, font partie du patrimoine du XX^{ème} siècle décorant les boulevard Jules Ferry et Richard-Lenoir (dessinées il

y a 30 ans sur mesure par David Mangin architecte, lauréat du Grand prix de l'urbanisme et Alain Payeur designer),

Considérant que la présence de grilles et de portails d'accès n'entrave en rien la création d'une continuité piétonne de Bastille à Stalingrad aux horaires d'ouverture des squares,

Considérant la pétition des riverains de ces boulevards ayant recueilli plus de 3 800 signatures au 26 juillet 2023 et demandant le maintien des grilles des quatre squares et leur fermeture nocturne ;

Sur proposition des élu-e-s du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU :

Que le projet municipal de réaménagement des boulevards Richard-Lenoir et Jules Ferry soit amendé afin de maintenir les grilles ceinturant les quatre squares (Jules Ferry, May-Picqueray, Bréguet-Sabin et Richard-Lenoir) ainsi que leur fermeture la nuit.

M. le Maire : « L'avis de l'exécutif est défavorable. Qui est pour ? Le groupe Changer Paris. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 23		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	2	CONTRE	26
Le vœu est rejeté			

V11202346 - Vœu relatif à la réalisation d'une étude en vue de la piétonisation et la végétalisation du passage Basfroi [Groupe Changer Paris]

M. le Maire : « La parole est à M. MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Quatre minutes pour 70 mètres, cela fait beaucoup au mètre. Je voudrais, par ce vœu, vous transporter dans le passage Basfroi, une toute petite rue longue de 70 m et pas assez large, qui, du point de vue de la circulation automobile, ne sert absolument à rien, si ce n'est à gagner quelques mètres – littéralement – et probablement quelques secondes pour passer de l'avenue Ledru Rollin au passage Dallery.

J'en parlais lors d'un précédent Conseil, cette rue est non seulement trop étroite, elle est aussi mal faite. Dans sa disposition actuelle, du fait des différences de hauteur entre la chaussée et le trottoir, des potelets et des quelques marches en sortie des habitations, on ne peut pas y circuler de bout en bout, que ce soit en fauteuil roulant ou avec une poussette. Par ailleurs, en dehors de l'angle qui a été végétalisée avec des jardinières, il n'y a aucune végétation en pleine terre dans cette rue.

Ce vœu vise à étudier – considérant que cette rue ne sert à rien en termes de circulation automobile, si ce n'est au passage des véhicules de secours et de la propreté – la question de

rendre la rue accessible en mettant chaussée et trottoir à niveau, de la fermer entre les n°2 et n°8, sauf pour les véhicules de secours et de la propreté puisqu'il n'y a aucun accès garage, sauf au n°10, voie qu'on ne pourra pas totalement interdire aux voitures pour des raisons évidentes. Et profitant de cette opération – ça va libérer de l'espace de chaussée vide –, on pourrait étudier la question de végétation en pleine terre, et pourquoi pas des arbres. Ce sera toujours plus joli et meilleur pour l'environnement. »

M. le Maire : « Merci. Luc LEBON va vous répondre. »

M. LEBON : « Sur la forme, je ne peux que répéter ce que j'avais déjà dit. En général, ce n'est pas en Conseil d'arrondissement qu'on décide des aménagements de voirie. Mais sur le fond, je me réjouis que votre vœu montre que vous partagez en fait nos orientations d'aménagement de l'espace public, en faveur des piétons, de l'apaisement de la circulation motorisée, de la végétalisation de l'espace public.

Pour répondre à vos demandes :

- Les services de la Ville n'installent plus de bornes rétractables à Paris car ce sont des dispositifs coûteux et fragiles, et qui ne sont pas adaptés aux espaces denses.
- On pourrait étudier le potentiel de plantation dans ce passage qui dépend essentiellement de la présence des réseaux enterrés (eau, égouts, gaz, électricité) car aucun arbre ne peut être planté à moins de deux mètres de ces réseaux. De plus, quel que soit l'aménagement des voies, il faut maintenir une bande de circulation de 4 mètres, libre de tout obstacle, pour assurer la desserte des services de secours, notamment celle de la défense incendie. Nous allons regarder ce que nous pouvons y planter, mais les études préliminaires sembleraient montrer que le potentiel paraît faible dans cette voie à cause du maintien de la bande que j'ai évoquée.
- La mise en impasse peut être étudiée mais les véhicules n'ayant pas la place pour se croiser, cela peut poser une difficulté. Il faudra qu'on le soumette aux services de secours et aux sapeurs-pompiers.
- La mise à niveau et la suppression des potelets sont possibles, c'est même pertinent pour ce type de voie et cela va dans le sens des espaces publics plus ouverts et accessibles dont nous faisons la promotion. Mais ce type d'aménagement s'avère très coûteux. Nous le traitons plutôt dans le cadre du programme « Embellir votre quartier » ou après une vaste concertation ; les propositions sont ensuite évaluées sur le plan technique par les services puis arbitrées sur l'ensemble. C'est pourquoi je répète que ce type de vœu n'a pas sa place en conseil d'arrondissement. Il est vrai que le quartier Bastille/Popincourt n'est pas concerné par le programme « Embellir votre quartier » actuellement (après République/Saint Ambroise, les travaux ont commencé dans le quartier Belleville/Saint Maur).

Pour ne pas interférer avec cette démarche « Embellir votre quartier », je vous invite à retirer votre vœu. Néanmoins, dans la limite des contraintes financières et techniques que j'ai évoquées, nous pouvons quand même demander aux services ce qu'il est possible de faire à l'occasion du projet cyclable connexe prévu sur l'avenue Ledru Rollin, qui en cours d'étude actuellement. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Le vœu est-il maintenu ? »

M. MARTIN : « Oui, nous allons le maintenir parce qu'il illustre aussi ce que l'on vous avait promis en début de mandature, d'être force de proposition. Je n'ai absolument aucune honte à dire que je soutiens les initiatives de la majorité dès lors qu'elles me paraissent aller dans le bon sens et effectivement, les points soulevés par Luc LEBON comme une meilleure répartition des

espaces ou plus de végétalisation vont dans le sens de l'histoire. Ce n'est pas parce que je suis dans l'opposition et vous dans la majorité que je vais systématiquement dire que tout ce que vous faites est mauvais. Je trouvais que c'était une proposition intéressante. On parle de 70 mètres mal faits mais cette rue a un vrai potentiel et mérite qu'on y regarde de plus près. »

M. le Maire : « Tout à fait et c'est d'ailleurs le sens de la réponse de Luc LEBON. C'est une idée à creuser à l'occasion du projet sur l'avenue Ledru Rollin. Si le vœu est maintenu, l'avis de l'exécutif est néanmoins défavorable. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant la présence du passage Basfroi dans notre arrondissement, d'une longueur de 70 mètres,

Considérant qu'en dehors de l'accès aux garages au 10 passage Basfroi, à l'extrémité côté avenue Ledru-Rollin, l'impact sur la circulation de ce passage n'est que de créer un raccourci de quelques mètres pour passer de l'avenue Ledru-Rollin au passage Dallery,

Considérant par ailleurs la largeur insuffisante des actuels trottoirs du passage Basfroi, ne permettant pas d'y circuler en fauteuil roulant ou avec une poussette,

Considérant enfin l'inexistence de la végétation de pleine terre dans le passage,

Sur proposition des élus du groupe **Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes)**,

EMET LE VŒU :

Que les services de la Ville de Paris engagent une étude relative à la piétonisation du passage Basfroi en intégrant :

- La mise à niveau plan et la suppression des potelets de l'ensemble du passage Basfroi,
- La fermeture à la circulation entre les numéros 2 et 8 par des bornes escamotables automatiques afin de maintenir l'accès motorisé aux seuls véhicules de secours et de propreté,
- La transformation en voie réservée aux riverains, aux véhicules de secours et de propreté entre les numéros 10 et 12,
- L'identification des opportunités de plantation d'arbres en pleine terre à la faveur de la redistribution des espaces du passage Basfroi.

M. le Maire : « J'indique de Nour DURAND-RAUCHER a donné pouvoir à Alexandre VISCONTINI, David BELLARD à Joëlle MOREL et Dominique KIELEMOËS à Rosalie LAMIN.

Qui est pour ? Le groupe Changer Paris. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 20		Nombre de pouvoirs : 8	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	2	CONTRE	26
Le vœu est rejeté			

V11202347 - Vœu relatif à la tranquillité du secteur Roquette-Keller [Groupe Changer Paris]

M. le Maire : « La parole est à M. MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. On sait depuis de nombreuses années que le secteur de la rue de la Roquette (entre les rues Daval au sud et Popincourt au nord) constitue un point de fixation de personnes en situation de grande précarité sociale. Ce point de fixation s'accompagne de troubles et nuisances divers et variés pour lesquels la Mairie d'arrondissement est régulièrement sollicitée par des riverains ou des commerçants.

Considérant que c'est une situation qui appelle une réaction, ferme mais avant tout humaine, nous demandons un renforcement de la présence d'acteurs médico-psycho-sociaux, et pour accompagner cette action en faveur de la santé, de la solidarité et de la prise en charge de ces personnes, avec l'objectif de les sortir de la rue, que la police municipale double cette action pour maintenir la tranquillité de ce secteur. »

M. le Maire : « Merci. Sofiane KADDOUR-BEY pour répondre. »

M. KADDOUR-BEY : « Merci M. le Maire. M. MARTIN, vous avez été beaucoup plus nuancé dans vos propos que dans le vœu tel qu'il a été rédigé, de manière lapidaire et assez caricaturale. J'ai été assez heurté par la façon dont les personnes en grande précarité y sont présentées. Mais vous avez nuancé vos propos à l'oral, j'en suis très content.

La zone que vous citez est une zone dense, avec une concentration de commerces, de restaurants et de bars, avec beaucoup de passages, et effectivement des troubles à l'ordre public. La zone est quotidiennement couverte par plusieurs maraudes, dont des maraudes sanitaires (notamment les équipes mobiles psychiatrie et précarité), des maraudes spécialisées (BOCIEK, UASA), la maraude d'intervention sociale, et des maraudes bénévoles qui assurent des distributions alimentaires (Croix-Rouge, La Chorba, les Resto du Cœur). Ces équipes de maraude se rendent quotidiennement au contact des personnes pour les orienter vers les dispositifs d'aide et d'accompagnement social. En outre, deux fois par semaine, les agents de la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE) et de la Police Municipale interviennent sur les campements lorsqu'il y en a; en l'occurrence, il n'y en pas sur ce secteur. Ces opérations dites « Personnes à la Rue » permettent de maintenir la salubrité du site, ce qui est important pour l'environnement et surtout pour les personnes à la rue.

Nous partageons avec les équipes de terrain le constat qu'il y a avant tout un problème de sécurité sur le secteur. Mais ce problème dépasse largement le champs d'action des maraudes. En l'occurrence, il s'agit de personnes qui, pour la plupart, sont hébergées et bénéficient déjà d'un accompagnement. Donc pour les faits de violence graves que vous évoquez dans le vœu, je dirai qu'ils relèvent de la Police Nationale. Elle est très bien informée des faits que vous décrivez, elle est d'ailleurs très présente. Dès lors que la Mairie est interpellée, nous recommandons aux habitants d'appeler le 17, et je vous recommande d'en faire de même lorsque des commerçants ou des riverains vous interpellent.

Pour conclure sur les maraudes, M. MARTIN, lorsque vous êtes interpellé par des habitants ou des commerçants, s'il s'agit vraiment de personnes à la rue, je crois que vous ne pouvez pas vous contenter d'un vœu comme celui-ci appelle à renforcer les maraudes, sans rien faire d'autre. Je vous encourage à faire comme nous, à demander davantage de places d'hébergement d'urgence et davantage de logements sociaux parce que s'il n'y a pas de possibilité de mettre à l'abri les

personnes qui sont dehors, elles resteront dehors. C'est un souhait que j'exprime devant tout le monde et j'espère que vous le suivrez. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Le vœu est-il maintenu ? »

M. MARTIN : « Oui, il est maintenu, avec mes excuses pour la rédaction du vœu car mon objectif premier n'était pas de choquer notre collègue Communiste. Il s'agissait avant tout d'une question humaine. Je pense que nous sommes tous d'accord autour de cette table pour considérer la réponse humaine comme la première réponse à apporter. »

M. le Maire : « Absolument. Merci pour votre propos. Nous allons passer au vote. »

Le Conseil du 11^{ème} arrondissement,

Considérant la présence nombreuse et quotidienne d'une population en situation de grande précarité sociale sur la rue de la Roquette, entre les rues Popincourt et Daval,

Considérant les troubles générés par cette présence à savoir consommation de drogues sur la voie publique, nudité en public, mendicité agressive, combats de rue, harcèlement envers les femmes seules,

Considérant les alertes reçues à ce titre des riverains et commerçants du secteur,

Considérant que la force publique incarnée par la Ville de Paris doit apporter une réponse à la fois ferme et humaine,

Sur proposition des élus du groupe **Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes)**,

EMET LE VŒU :

- Que les maraudes médico-psycho-sociales soient renforcées dans cette portion de la rue de la Roquette et les rues avoisinantes,
- Que cette action sociale de la Ville soit doublée par une présence renforcée de la Police Municipale sur le secteur.

M. le Maire : « Qui est pour ? Le groupe Changer Paris. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 20		Nombre de pouvoirs : 8	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	2	CONTRE	26
Le vœu est rejeté			

QUESTION ORALE ADRESSÉE AU MAIRE D'ARRONDISSEMENT**Q11202303 - Question orale relative à l'éviction du manège de la place du Père Chaillet**
[Groupe Changer Paris]

M. le Maire : « Nous avons terminé les vœux et il nous reste une question orale que nous pose M. MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Cette question concerne le manège qui se situait place du Père Chaillet, à quelques mètres d'ici.

Comme de nombreux parents et leurs enfants de notre arrondissement, c'est avec stupeur et avec une certaine tristesse que j'ai appris le départ du manège de la place du Père Chaillet à la fin du mois de juin 2023, son droit d'installation n'ayant pas été renouvelé par la Mairie de Paris.

Cette décision de la municipalité apparaît à beaucoup de parents comme purement et simplement incompréhensible. Après des années de présence, ce manège faisait partie intégrante du paysage. J'avoue que la proximité d'un manège me permettait de retrouver un peu mon enfance. C'est une atmosphère particulière, insouciance, et dans notre époque difficile, cela fait du bien. Par ailleurs, pour l'avoir fréquenté assidûment avec ma fille, de nombreux enfants appréciaient ce manège et étaient contents de retrouver régulièrement la même petite bande.

Tant pis donc pour les enfants, tant pis pour les familles ! La Mairie a décidé et les habitants du 11^e arrondissement n'ont plus qu'à subir – c'est perçu comme tel – faute d'avoir pu réagir dans un laps de temps trop court, entre l'annonce et l'enlèvement du manège. On ne peut que regretter cette méthode et le résultat. Tout cela soulève un certain nombre de questions :

- Quelles raisons ont conduit la municipalité à ne pas renouveler le droit d'installation du manège de la place du Père Chaillet, et donc de fait à procéder à son éviction ?
- Quel sont les projets de la municipalité quant à l'occupation ou l'aménagement futur de cet espace vide ? »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour cette question qui intéresse beaucoup les familles du quartier. J'ai également répondu à des commerçants et des usagers de ce manège qui se posaient les mêmes questions. L'histoire est plutôt simple.

Le contexte qui a conduit au retrait du précédent manège découle d'une ordonnance du gouvernement, qui impose de mettre en concurrence les occupations de l'espace public. La Ville de Paris applique le droit donc nous étions contraints de ne plus faire de gré à gré et de mettre en concurrence. L'exploitante du manège avait ainsi pu s'installer sur la place. Un appel à propositions qui a été lancé en 2019 pour mettre en concurrence 93 emplacements, dont celui du Père Chaillet, s'inscrit dans le cadre de cette législation.

À cette occasion, l'ancienne exploitante sur le site a eu la possibilité de candidater. Mais sa candidature n'a pas été retenue car la commission d'attribution (comme les commissions d'appel d'offres, elle est composée pour garantir la neutralité, l'équité de traitement et toutes les règles de la commande publique), dans laquelle je ne siège pas, a retenu un lauréat avec un projet plus qualitatif. Notre souhait a toujours été d'avoir un manège, mais un plus joli manège. Le projet retenu proposait un manège plus classique avec des petits chevaux de bois, et répondait à des critères esthétiques que la Ville avait introduits dans son appel à projets.

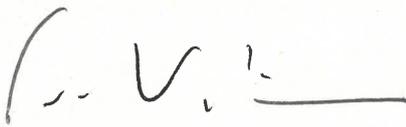
L'ancienne propriétaire a donc été priée de quitter la place pour permettre aux nouveaux exploitants d'arriver, ce qu'elle a refusé de faire. La Ville de Paris a donc dû engager une procédure d'expulsion avant d'envisager de faire éventuellement appel à la force publique, ce qui n'aurait pas été souhaitable. La propriétaire est partie fin juin et le nouvel exploitant devait arriver début juillet. Des problèmes personnels l'ont empêché de s'installer en juillet, et à la fin de l'été, cet exploitant nous a expliqué que son manège nécessitait le déplacement d'un candélabre et l'élagage d'arbres, voire l'abattage d'un arbre, ce qui est évidemment inacceptable.

Pour respecter la réglementation que j'ai évoquée, on se trouve dans l'obligation de publier un nouvel appel à propositions, qui devrait paraître d'ici la fin de l'année. Je relance régulièrement les services pour que l'on puisse avoir très rapidement un nouveau manège de qualité sur cette place et ainsi retrouver, comme vous l'avez dit, une âme d'enfant.

J'ai transmis toutes ces explications dans un courrier adressé aux riverains et aux commerçants. Merci pour votre préoccupation sur cette importante question.

Chers collègues, la séance est terminée. Le prochain conseil d'arrondissement aura lieu le 7 novembre. Je vous souhaite une bonne soirée. »

À 21h45, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Signature 	Signature 
M. François VAUGLIN Maire du 11 ^e arrondissement	Mme Lucie SOLEM, Adjointe au Maire Secrétaire de séance